Le Forum Economique APS

Le rendez-vous annuel des décideurs

Europe, État, Région

Quels moyens financiers pour relancer l'économie en Aquitaine ?

Jeudi 18 avril 2013

LA POSTE

EDF

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Région Aquitaine

le LYRE

BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE www.bpaca.banquepopulaire.fr

Supplément d'APS n° 1855

APS
L'information stratégique en Aquitaine & Poitou-Charentes

le LyRE

LE CENTRE R&D DE
LYONNAISE DES EAUX À BORDEAUX

TERRITOIRES & CO RCS B 389 820 382

REPENSER COLLECTIVEMENT LE FUTUR DE L'EAU DES MÉTROPOLES

Le LyRE, centre de recherche et de développement de Lyonnaise des Eaux à Bordeaux, est implanté au cœur du campus bordelais, à Talence.

Opérationnel depuis 2011, il contribue à apporter des solutions en réponse aux enjeux du territoire aquitain et des métropoles de demain.

Une équipe de **22 personnes** au total
Plus de **100 collaborateurs** extérieurs, dont **50** sur le territoire
25 projets de recherche en cours
5 doctorants

INNOVER par une fertilisation croisée entre recherche publique et recherche privée

FORMER les collaborateurs de l'entreprise et ses partenaires, participer à la professionnalisation des étudiants

DÉVELOPPER par le transfert des technologies et par l'aide à la création de start-up

www.le-lyre.fr

suez environnement
Lyonnaise des Eaux

Des idées neuves sur l'eau

7 MILLIARDS DE NOUVEAUX CRÉDITS POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES EN 2013

SOUTENIR L'ÉCONOMIE, C'EST SOUTENIR CEUX QUI LA FONT

Partenaires d'un entrepreneur sur trois*, les Banques Populaires dont la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'engagent à faciliter l'effort d'investissement des entreprises et des professionnels en 2013 en distribuant 7 milliards d'euros de crédits pour financer 100 000 nouveaux projets.

Engagement des 17 Banques Populaires Régionales, du Crédit Coopératif et de la Fédération Nationale des SOCAMA.

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux. Siège social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07 005 628. Numéro d'identification intracommunautaire FR66755501590. Code APE 6419 Z.

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE
CENTRE ATLANTIQUE

www.bpaca.banquepopulaire.fr

BANQUE POPULAIRE

* Source TNS Sofres 07/2011
L'octroi de crédit est subordonné à l'accord formel de la banque. Document non contractuel.

Pour moi et toute mon équipe, cette 11e édition du Forum Economique APS revêt un caractère particulier. APS entre dans sa 40e année d'existence. Et malgré le contexte de crise et de mutations que nous subissons tous - et la presse n'est pas épargnée - nous avons fait le choix d'enclencher une nouvelle phase de développement. Avec sa lettre hebdomadaire confidentielle, avec sa newsletter quotidienne, "le 16h00 d'APS", avec ses archives en accès libre pour tous ses abonnés et avec son Forum Economique annuel, APS s'est imposé comme LE système d'information stratégique en Aquitaine. La preuve de notre pertinence, nous la tirons du taux de réabonnement qui, depuis des années, dépasse les 90%. Ce savoir-faire en Aquitaine, APS a décidé de le mettre au service des entreprises, des décideurs et du développement économique de la région Poitou-Charentes. Les participants au Forum APS ont été les tout premiers à prendre connaissance de la nouvelle lettre hebdomadaire. A travers une pagination renforcée et une maquette épurée, les abonnés aquitains trouvent toujours autant d'informations sur leur région, mais aussi de l'information en plus sur la région voisine. Pour le même prix ! Idem avec "le 16h00 d'APS". Là encore, c'est plus d'informations pour tout le monde. Théâtre du lancement de cette évolution majeure dans la stratégie de notre journal, la 11e édition du Forum Economique APS a aussi constitué pour moi, à titre plus personnel, une évolution. Résolument tourné vers l'avenir et la pérennité du journal dont j'ai poussé la porte pour la première fois, il y a tout juste 35 ans, et dont j'ai pris les rênes en 2006, j'ai souhaité que ce Forum, certes organisé par une vénérable institution quadragénaire, témoigne de la vitalité et de la jeunesse de notre équipe. A la rédaction permanente du journal, à part votre serviteur, personne n'était né au moment de la création d'APS. Aussi, après avoir animé pendant 10 ans ce rendez-vous annuel des décideurs aquitains, j'ai passé le flambeau cette année à David Morel, chef d'édition à la rédaction d'APS. "Europe, état, Région : quels moyens financiers pour relancer l'économie en Aquitaine ?". Le thème du débat du Forum Economique APS 2013 s'inscrivait pleinement dans le contexte économique difficile que j'évoquais plus haut. Et alors que les perspectives de croissance s'assombrissent et que la crise s'éternise, il nous est apparu légitime d'interroger les représentants des institutions qui nous gouvernent, pour qu'ils nous disent s'ils disposent - chacun à son niveau, voire ensemble - de réels moyens d'agir pour inverser la tendance. Pour débattre sur ce thème, nous avons réuni, le 18 avril dernier, un plateau exceptionnel : Alain Juppé, ancien Premier ministre, ancien ministre (des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, du Budget, de l'Ecologie…), aujourd'hui maire de Bordeaux et premier vice-président de la Communauté urbaine de Bordeaux ; Alain Lamassoure, président de la commission des budgets au Parlement européen, ancien ministre délégué au Budget et ancien ministre délégué aux Affaires européennes ; Michel Delpuech, préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité du Sud-Ouest, préfet de la Gironde ; Alain Rousset, président du Conseil régional d'Aquitaine, président de l'Association des Régions de France et député de la Gironde. Merci à vous quatre, messieurs, d'avoir accepté notre invitation. Un plateau exceptionnel, donc, et des partenaires prestigieux pour cette 11e édition du Forum Economique APS. A commencer par La Poste qui est présente à nos côtés depuis 2004. Cette année, c'est Régis Renty, nouveau directeur du courrier pour l'Aquitaine Nord, qui prolonge l'indéfectible soutien de La Poste au Forum APS. Pour EDF, c'est la 7e année consécutive de participation au Forum APS. Merci à Antoine Cuerq, délégué régional d'EDF, pour sa fidélité. 7e participation aussi pour Lyonnaise des Eaux ; cette année, à travers son laboratoire de recherche bordelais LYRE. Merci à Antoine Bousseau d'avoir confirmé encore cette année, le soutien de son groupe à notre grand rendez-vous annuel. Et pour la troisième année consécutive, l'Ordre régional des experts-comptables d'Aquitaine nous renouvelle sa confiance, avec sa nouvelle présidente, Anne Jallet-Auguste. Aux côtés de ces partenaires désormais historiques, nous avons eu le très grand plaisir d'accueillir cette année la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, dont le vaste territoire couvre la majeure partie de l'Aquitaine, le Poitou-Charentes et le Limousin. Merci à Dominique Garnier, directeur général de cette grande banque mutualiste régionale, pour son engagement. Les clips qui ont été diffusés en ouverture du Forum témoignaient de l'implication de ces partenaires dans le dynamisme économique régional. Merci encore à tous les cinq. Entrons maintenant dans le vif du sujet. ■

Joël Dauga
Directeur d'APS

Le débat

David Morel : Bonsoir. Nous allons commencer ce Forum en parlant de la BPI, la Banque publique d'investissement, sujet autour duquel beaucoup de nos abonnés ont posé des questions en s'inscrivant. Je pense notamment à Jean-François Clédel, que j'ai aperçu tout à l'heure. La première question sera pour vous, Michel Delpuech, en tant que représentant de l'Etat, dites-nous en quoi la BPI, la Banque publique d'investissement, est plus efficace que les outils qu'elle fédère ?

Michel Delpuech : Je pense qu'Alain Rousset aura aussi à cœur d'intervenir sur ce sujet qui lui est cher. Alain Rousset, qui pilotera le comité régional d'orientation et qui, comme on le sait, a joué un rôle important au niveau national. La BPI fédère des outils qui existent : Oséo, la Caisse des Dépôts Entreprises et le Fonds stratégique d'investissement (FSI). Fédérer donne plus d'efficacité. Et surtout, la BPI est adossée à 42 milliards d'euros, là où les outils réunis n'en obtenaient qu'une trentaine. Il y a donc une capacité d'action, une capacité de levier d'investissement supérieure à la somme des disponibilités précédentes. Par ailleurs, la BPI va mettre sa politique au service d'une stratégie très clairement ciblée prioritairement sur les projets. Sur les projets notamment des PME, en vue de les faire grandir et d'en faire des ETI. Et elle le fera dans une logique de proximité : proximité avec les territoires, mais aussi avec les acteurs des territoires et avec notamment les conseils régionaux.

David Morel : Nous aurons l'occasion de reparler de cette stratégie. Alain Juppé, la BPI dispose-t-elle selon vous des moyens financiers suffisants et de la bonne gouvernance pour accompagner la relance de l'économie ?

Alain Juppé : Je n'en sais rien. On verra. Moyens suffisants... Monsieur le Préfet vient de nous donner les chiffres. Ce n'est pas un changement de nature, ou de degré en tout cas. Quant à la gouvernance, Alain Rousset nous donnera son point de vue. Je sais que ça n'a pas été tout à fait dans la direction qu'il aurait souhaitée. Si vous me le permettez, avant de venir sur ce sujet - sur lequel je ne suis pas en première ligne - je voudrais tout de même dire que parler de la relance de l'économie en Aquitaine aujourd'hui, c'est s'interroger sur la situation dans laquelle nous sommes sur le plan national. Et je voudrais, sans aucun esprit de polémique, exprimer ma très profonde inquiétude sur la situation de l'économie française aujourd'hui. Nous avons pu lire hier la publication de trois séries d'indicateurs. Ils ont été donnés par le Haut conseil des finances publiques, qui vient d'être mis en place sous la présidence du premier président de la Cour des comptes et dans lequel siège un économiste bordelais, Philippe Dessertine. Nous avons aussi les chiffres donnés par le Fonds monétaire international et ceux donnés par l'OFCE. Ils sont convergents : l'économie française en 2013 est à l'arrêt, ou légèrement en récession. Car tous les moteurs de la croissance sont stoppés : l'investissement des entreprises mais aussi l'investissement des ménages. La Fédération française du bâtiment m'annonçait, lors d'un déjeuner, le nombre de 300 000 mises en chantier maximum en 2013 alors qu'on en attendait 500 000. Par ailleurs, la consommation est évidemment freinée par la baisse du pouvoir d'achat. Vous connaissez les statistiques récemment publiées par l'INSEE. Quant à l'exportation, elle ne se porte pas non plus de façon tout à fait satisfaisante. Nous sommes face à une situation aux conséquences que l'on connait : la montée du chômage, mais aussi la très grande difficulté à s'attaquer au déficit, puisqu'en période de récession les recettes ne sont pas à la hauteur de ce que l'on attendait. Nous voilà donc dans une difficulté majeure qui nous conduit à un choix tout à fait fondamental. Soit nous considérons qu'il faut s'exonérer de l'obligation de réduire le déficit et alors s'engager dans une toute autre politique. Mais elle serait, de mon point de vue, suicidaire. La raison est simple. Ce n'est pas simplement parce que nous avons signé des traités et que nous nous sommes engagés à respecter un certain nombre de critères ou de pourcentages, c'est tout simplement parce que nous sommes, en 2013, le premier émetteur des dettes publiques sur la zone euro et que nous ne nous en sortirons que si nous avons la confiance des marchés. Moi je préfère appeler ça des prêteurs, c'est-à-dire des institutions ou des gens qui prêtent de l'argent à ceux qui en ont besoin. Aujourd'hui, nous empruntons à un très bas taux d'intérêt, mais c'est une situation extrêmement fragile. Et si nous donnions, à quelque moment que ce soit, le signal que nous allons nous exonérer de cette nécessité de réduire le déficit pour maîtriser notre endettement, nous pourrions, du jour au lendemain, être emportés par une hausse des taux d'intérêt. Je lisais hier dans Le Monde un article très intéressant d'une député socialiste, qui disait exactement cela. Nous avons donc l'impératif absolu de nous engager dans une politique de réduction du déficit pour maîtriser la spirale de la dette. Nous n'avons plus de marge de manœuvre fiscale. Il faut donc s'attaquer aux dépenses. Et cela va demander de prendre des décisions extrêmement difficiles, extrêmement courageuses. Pour ne pas être trop long, je ferai une dernière remarque. Arrêtons de nous faire plaisir, en nous disant que nous allons réduire des déficits en réduisant le train de vie de l'Etat. Le train de vie de l'Etat... c'est la formule magique !

> ***"L'impératif absolu de nous engager dans une politique de réduction du déficit pour maîtriser la spirale de la dette"***

David Morel : Vous n'y croyez pas une seconde ?

Alain Juppé : Ce terme ne veut rien dire du tout. Nous pouvons effectivement continuer à diminuer le salaire du Premier ministre ou du Président de la République. Il faut trouver 60 milliards d'économie sur les prochaines années. Donc, là où il faut agir, ce n'est pas sur un train de vie hypothétique de l'Etat, l'Etat ne gaspille pas l'argent. Quand il y a des crédits budgétaires, il y a toujours derrière des bénéficiaires. Et quand on coupe les crédits budgétaires, les bénéficiaires poussent des hurlements. C'est difficile. Et l'Etat n'est pas le seul mis en cause. Il y a des collectivités territoriales, les allocations familiales, l'âge de la retraite, l'indemnisation du chômage... Voilà les défis qui nous attendent aujourd'hui, et les décisions qu'il va falloir prendre. Je voulais rappeler tout cela, tout de même, pour montrer que même si elle est bien présidée, bien dirigée et dynamique, l'Aquitaine n'est pas un petit îlot de prospérité dans un océan qui, malheureusement, est un océan très contraint. Je souhaite que la BPI réussisse, bien entendu. J'espère qu'elle sera opérationnelle très rapidement. Oséo fonctionnait bien. A chaque fois que je rencontre des PME, les patrons me disent : «Oséo, ça marchait bien». J'espère que l'on ne va pas alourdir Oséo dans un ensemble plus conséquent qui ralentirait les procédures. Cela dit, je souhaite bonne chance à la BPI et qu'elle puisse investir le plus vite possible.

David Morel : Alain Rousset, outre vos casquettes de président du Conseil régional et de l'Association des régions de France, vous êtes - comme l'a rappelé le préfet - président du comité national d'orientation et du comité régional d'orientation de la BPI. Il y a quelques jours, vous regrettiez ne pas avoir obtenu que la BPI soit régionalisée. Le directeur général de la BPI, Nicolas Dufourcq, indique pourtant que 90% des décisions seront prises en région. Estimez-vous que les décisions ne seront pas prises par les bonnes personnes, qu'elles auraient dû être prises directement par le Conseil régional ?

Alain Rousset : Tout d'abord, je voudrais remercier Alain Juppé de ce qu'il a dit. J'ai l'impression, sur l'aspect de la rigueur, qu'Alain Juppé est en accord avec ce que disent le Président de la République et le Premier Ministre. Je pense que le maire de Bordeaux, sur la thématique des contraintes des dotations des collectivités, sera à l'unisson de ce que propose le gouvernement. Donc, merci Alain Juppé. Et la seule collectivité qui se trouve aujourd'hui être la plus contrainte par l'aspect de fiscalité des dotations, c'est la Région. Je crois que tout le monde en convient. Je partage ce qu'Alain Juppé vient de dire. Et je voudrais d'ailleurs que la France sorte - et je l'ai écrit au Président de la République - de

ce débat entre rigueur et relance. Débat qui est, à mon avis, derrière nous et dépassé. Nous ne devons plus être là-dedans, pour des raisons qui tiennent aux marges de manœuvre budgétaires. Quand le budget de la puissance publique diminue, ce sont quelque part des finances qui en pâtissent. A l'égard notamment des constructions du bâtiment ou, pour ce qui nous concerne au niveau des Régions, de l'achat de rames de TER. Et ce n'est pas rien. Derrière il y a des emplois français. Par définition, le rôle que joue la puissance publique rend plus difficile le maintien de l'activité. Donc il faut que l'on s'interroge là-dessus. Et s'interroger là-dessus, c'est se dire que nous avons en France une ressource inexploitée pour l'investissement et le développement industriels : l'épargne, qui représente 17 à 18% du PIB. C'est toute la démarche de la BPI. Et c'est ce que je proposais - comme d'autres - depuis longtemps aux pouvoirs publics, par delà d'ailleurs les sensibilités. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui l'organisation de la banque, l'organisation de l'épargne, remonte à Paris. Tout est centralisé au niveau national, voire international. Et nous avons des banques - pourtant vertueuses, pardon de le dire, même le Crédit Agricole - qui se trouvent aujourd'hui s'être exposées sur des produits structurés ou en Grèce, à tel point qu'elles sont obligées d'inscrire quelque chose comme 5 milliards d'euros en diminution d'actifs. Quelle entreprise pourrait se permettre les suppressions d'actifs, les non valeurs, qui ont été inscrits dans les banques ? Quand on a discuté avec l'inspection des finances sur la création de la BPI, les Régions ont proposé de faire des banques régionales, à la mode allemande. Parce qu'à aucun moment ce ne sont les banques régionales qui sont en difficulté. Les banques pourrissent toujours par la tête. Et quand je dis «pourrissent», je maintiens le mot. Regardez comment fonctionne le modèle allemand : les Länder sont actionnaires de référence des Ländesbank, les caisses d'épargne allemandes. Celles-ci sont actionnaires de référence des PME et des ETI allemandes. Et ce modèle est vertueux. Même si certaines Ländesbank ont parfois des difficultés. Mais il vaut mieux avoir des difficultés sur de la création de valeur que des difficultés sur des produits structurés ou de la spéculation sur les modèles. Donc, j'aurais aimé qu'il y ait 26 ou 27 banques publiques régionales d'investissement. Deuxièmement, nous sommes arrivés à un accord avec Bercy. 90% des décisions seront prises au niveau local. Parce que la réussite de la BPI, et Monsieur le préfet l'évoquait tout à l'heure, c'est quoi ? C'est le doublement du livret de développement durable, c'est amener un peu plus d'argent de l'épargne directement dans l'entreprise. La réussite de la BPI, c'est de prendre ensuite les décisions très vite. Quand une entreprise a besoin d'une augmentation de fonds propres ou d'un prêt parce qu'un marché passe dans les écrans radars, ça ne peut pas attendre un an. Et ce n'était pas le cas jusque-là, avec le FSI notamment. Il fallait parfois attendre un an avant que

soit prise la décision. J'ai conn beaucoup de cas en Aquitaine. J'ai présidé hier le premier conseil national d'orientation et des réunions du conseil régional d'orientation ont déjà eu lieu. Et c'est dans ce sens là que nous allons : prendre les décisions plus vite et être attentif aux filières. Autre point important : avec Oséo, FSI, la Banque de France et avec les services de l'Etat concernés par les entreprises en difficulté, nous avons mis en place une plate-forme d'accueil pour que le cheminement du dossier d'entreprise se fasse le plus vite possible. L'objectif est de simplifier l'accès.

David Morel : Le fameux guichet dont on a beaucoup parlé...

Alain Rousset : Je n'aime pas le terme «guichet» : il va y avoir une plate-forme, un site internet. Quand une entreprise vient voir la Région - qui gère 1 300 dossiers d'entreprise par an, soit beaucoup plus que ce que peut gérer le FSI - il faut aller très vite. C'est ce modèle qui fonctionne bien en Allemagne, en Californie : le modèle où lorsqu'on en est en fonds propres, on intervient à la bonne hauteur et rapidement. Et c'est cela qu'il faut que nous arrivions à faire. Nous n'avions pas jusque-là l'outil permettant d'intervenir à haut niveau sur les augmentations de fonds propres notamment. C'est pour cela que j'ai créé des postes et que j'ai spécialisé un certain nombre de collaborateurs sur la levée de fonds. L'idée est d'accompagner les entreprises dans cette levée de fonds et d'arriver à un bon niveau. Le vrai défi est là. Sachez par exemple, pour citer des chiffres, que sur les 45 milliards d'euros de budget de la BPI dont parlait le préfet, le FSI consacrait 20 milliards d'euros à l'investissement sur les fonds propres. C'est 40% du capital-développement français. C'est dérisoire 20 milliards. C'est dérisoire. Aujourd'hui, si nous ne voulons pas que nos PME soient cannibalisées par des fonds de pension étrangers, pour payer les retraites des veuves de Singapour ou de Californie, il nous faut l'offre de fonds propres nécessaire, rapide et à la bonne hauteur.

> ***"Si nous ne voulons pas que nos PME soient cannibalisées par des fonds de pension étrangers, pour payer les retraites des veuves de Singapour ou de Californie, il nous faut l'offre de fonds propres nécessaire, rapide et à la bonne hauteur"***

David Morel : Alain Lamassoure, vu du Parlement européen, en tant que président de la commission des budgets, la BPI, y croyez-vous ? Pensez-vous que l'on aurait dû y inclure d'autres mécanismes d'intervention ?

Alain Lamassoure : Le Parlement européen n'a pas d'avis là-dessus. C'est une affaire franco-française. Pour répondre à votre question et compléter ce qui vient d'être dit, je voudrais dire deux choses. Tout d'abord, concernant la rigueur. Vu de Bruxelles, vu du Parlement européen, vu du reste du monde... y compris du FMI, la rigueur en France est un sujet de conversation. La rigueur, ailleurs, en Europe, c'est un objet de politique. Et on en parle depuis tellement longtemps en France, sans la faire, que certains en sont déjà fatigués. L'année dernière, vers le mois d'octobre, il y a eu à 8 jours d'intervalle la présentation du projet de budget national, d'abord en Allemagne, puis en France. En Allemagne, le ministre des Finances Wolfgang Schäuble a annoncé que l'Allemagne était sur sa trajectoire de retour à l'équilibre. Il a annoncé qu'il s'était fixé comme objectif de tenir à l'équilibre parfait du budget, sans déficit en 2013, et que pour cela il avait besoin de faire 10 milliards d'euros d'économies. Le budget allemand en 2012 étant de 354 milliards d'euros, le budget 2013 serait de 344 milliards d'euros. Très bien. Une semaine après, le ministre français des Finances présente le projet de loi de finances pour 2013 et affirme que la France a l'objectif de revenir à un déficit qui ne doit pas dépasser 3% du PIB, contre 4,5% en 2012. Et annonce que pour cela il faut faire 10 milliards d'euros d'économies. Le même chiffre, coïncidence. Et poursuit, le budget français étant donc de 369 milliards d'euros en 2012, en 2013 il sera de 370 milliards. Surprise, me direz-vous. Les explications données : si l'on n'avait rien fait, la tendance spontanée du budget était d'augmenter. C'est ce que l'on appelle le GVT, glissement vieillesse technicité... Les fonctionnaires vieillissent, donc on leur verse des primes... Suite des explications : nous avons fait des efforts, nous économisons 10 milliards et donc le budget n'augmente que d'un milliard. Bref, on a là, fondamentalement, la culture française. Il y a quelques années, sous le gouvernement de Lionel Jospin, il était arrivé qu'en fin d'année le déficit constaté était inférieur de quelques milliards à ce qui était prévu en loi de finance. Il y a eu une surenchère entre les socialistes et notre parti politique pour utiliser ce que l'on appelait la «cagnotte». Le déficit est moins important... alors on va se le répartir... Cela fait rire ? Rions-en !! Mais soyons conscients que vu d'ailleurs, vu de partout ailleurs, ce que nous appelons les fondamentaux, la situation objective de nos finances publiques nationales est plus grave que celle de l'Italie. L'Italie a une dette supérieure à la nôtre, mais cette dette italienne est propriété des Italiens ! Y compris des citoyens italiens. En France, nous avons une dette très forte qui est propriétaire des fonds de pension

"La rigueur, on en parle depuis tellement longtemps en France, sans la faire, que certains en sont fatigués"

et des veuves de Californie... dont parlait Alain Rousset tout à l'heure. Et surtout, nous avons un déficit deux fois supérieur à celui de l'Italie. Pour le moment, nous continuons de bénéficier, malgré tout, de prêts qui permettent effectivement à l'Etat et à nos entreprises de se financer à relativement bon compte. Mais nous sommes sur le fil du rasoir. Et si, véritablement, nous continuons d'avoir une arithmétique qui est la nôtre, qui n'est que la nôtre, et si nous ne comprenons pas que faire des économies veut dire réduire les dépenses, alors les choses risquent de très mal se passer. Deuxième remarque, qui concerne la Banque publique d'investissement. Là aussi, vu de Bruxelles, le plateau que nous formons pour traiter du sujet qui est le nôtre ce soir surprendrait. Notre sujet, c'est "Comment soutenir, financer l'activité économique en Aquitaine ?".

David Morel : La relance de l'économie, oui.

Alain Lamassoure : La relance de l'économie. Et nous avons ici des élus et des fonctionnaires, éminents, pour ce qui concerne mes trois partenaires...

David Morel : Les chefs d'entreprise sont dans la salle...

Alain Lamassoure : Oui. Mais ça ne viendrait à l'idée de personne d'autre qu'en France de parler d'économie, de relancer l'économie, de la soutenir, sans qu'il y ait autour de la table des chefs d'entreprise pour débattre...

David Morel : Les chefs d'entreprise sont présents dans la salle et leurs nombreuses questions ont nourrit le débat...

Alain Lamassoure : Oui oui. J'entends bien. Et je ne vais pas vous reprocher de m'avoir invité... Mais revenons à la BPI. Moi, si j'avais les qualités d'un chef d'entreprise, je serais chef d'entreprise. Mais je ne les ai pas. Je n'ai pas l'audace, je n'ai pas le culot... J'ai fait une carrière de fonctionnaire puis d'élu, qui exige des qualités différentes. Mais il y a une règle qui me paraît fondamentale : celui qui fait le prêt

à une entreprise ou qui prend une participation doit être en situation de responsabilité. Donc, si réussite il y a, on est récompensé. Si échec il y a, il se doit d'en subir les conséquences. Et, si des fonctionnaires ou des élus étaient capables de bien choisir les entreprises ou les investissements qu'il faut encourager, dans le domaine de l'économie concurrentielle, ça se saurait. Donc oui pour la BPI, mais à condition que ce soit une vraie banque. Ce qui est important dans BPI, c'est le mot «banque», c'est le mot «investissement». Et il y a le mot «publique» parce que pour le moment nous ne pouvons pas faire autrement.

David Morel : Michel Delpuech souhaite réagir aux propos d'Alain Lamassoure.

Michel Delpuech : Je voudrais donner deux ou trois ordres de grandeur du point de vue des finances publiques, de l'Etat, par rapport à ce qui a été dit par le Premier ministre sur le "train de vie" de l'Etat... Il y a un chiffre que je cite souvent : les intérêts de la dette dans le budget de l'Etat aujourd'hui, c'est à peu près 45-47 milliards d'euros par an. Il faut savoir que c'est plus que le budget réuni d'une année de fonctionnement de la police, la gendarmerie, l'administration territoriale de l'Etat et la justice. Et c'est à peu près comme l'éducation nationale. Donc c'est insoutenable. L'Etat, depuis quelques années maintenant, a fait de réelles économies sur ce qu'on appelle son "train de vie" : nous avons réorganisé les services, nous sommes moins nombreux. Nous avons fait des économies par exemple en Aquitaine à travers la réforme des services de l'Etat en région. Nous avons réduit de 20 à 25% les superficies louées : 3 M€ chaque année de loyer externe en moins. Il faut bien comprendre que nous allons poursuivre cette politique, mais elle va atteindre ses limites. Il faut trouver les économies dans un périmètre plus large. C'est tout le sens de la modernisation de l'action publique (MAP) qui a été engagée par l'actuel gouvernement et qui va passer en revue de grandes politiques publiques comme la politique familiale. Mais quand on touchera à la politique familiale, ce n'est pas le problème des fonctionnaires de l'Etat et de leur nombre qui sera mis en cause. Ce sera bien la question des prestations. Et l'objectif sera d'avoir une approche peut-être plus juste et plus équilibrée pour y trouver des économies. Je pourrais trouver d'autres exemples : dans le domaine du logement... Et la novation forte de cette MAP, comme on l'appelle en termes technocratiques, c'est bien d'avoir cette vision transverse - Etat, collectivités et secteur sécurité sociale - des sources d'économies. Mais les collectivités territoriales seront évidemment appelées à un effort : les dotations globales de l'Etat ont diminué d'1,5 milliard d'euros et ce sera renouvelé l'année d'après avec 1,5 milliard d'euros supplémentaires. Mais chaque année, les transferts de l'Etat aux collectivités représentent 110 milliards d'euros.

David Morel : Alain Rousset, vous souhaitez intervenir, mais rapidement s'il-vous plaît.

Alain Rousset : Je vais être très rapide. D'une part, je ne parlerai pas de «train de vie de l'Etat», comme l'ont fait Alain Juppé et le préfet. Je pense qu'aujourd'hui, le modèle tel qu'on le connaît, qui est encore un modèle centralisé, est trop cher. Nous ne savons pas qui fait quoi. Nous avons encore trop d'empilements, trop de financements croisés.

David Morel : Nous reviendrons tout à l'heure sur le thème de la décentralisation...

Alain Rousset : La décentralisation est une source d'économie d'abord et de responsabilité ensuite. Deuxième point sur lequel je voulais revenir : pourquoi le mot «publique» dans la BPI ? Parce qu'aujourd'hui, ce que les banques et les fonds d'investissement privés demandent aux entreprises qui ont besoin de fonds propres, c'est un taux de rentabilité interne (TRI) à deux chiffres. En l'occurrence, ce que l'on vise au niveau de la BPI, c'est de l'argent patient, autour de 6%. Ce qui permet à la fois de financer les frais de fonctionnement et de pouvoir tenir compte de la sinistralité. Nous avons un réel besoin dans certains secteurs qui n'ont pas une rentabilité extraordinaire. Avec les fonds d'investissements, avec les fonds de capital-risque que l'on a créés en Aquitaine avec la Caisse des Dépôts, nous sommes à des TRI de l'ordre de 2 à 3%. Et si nous ne l'avions pas fait, un certain nombre d'entreprises n'auraient pas pu croître. Il faut qu'il y ait aussi cet accompagnement. Enfin, par rapport aux sources d'économies. Nous sommes en plein débat sur la fraude fiscale, sur la fiscalité... Mais nous avons tout de même des points sur lesquels nous pourrions être un peu plus performants. Je fais une critique à l'égard de mon administration, pas de la mienne, de notre administration en général. Un exemple ? Google, qui échappe totalement à l'impôt alors qu'il profite de manière incroyable de la population française. Tout simplement parce que son siège social est en Irlande. Ce sont 500 M€ d'absence de rentrée fiscale ! Je pense qu'il faut avoir une réflexion à l'échelle européenne - et je sais qu'Alain Lamassoure y est très attaché - sur une harmonisation fiscale et une lutte contre l'échappement fiscal. Pour les Etats, c'est quelque chose d'incroyable. Et pour les PME c'est dramatique.

David Morel : Alain Lamassoure, je vois que vous voulez réagir... Je voulais aussi vous lancer sur un thème d'harmonisation : François Hollande a promis une réforme de l'impôt sur les sociétés. Peut-on se permettre d'attendre pour faire évoluer le barème ?

Alain Lamassoure : Puisqu'il y a des chefs d'entreprise et des banquiers dans la salle, à la suite de ce qu'a dit Alain Rousset, j'aurais une question à poser. C'est une question que nous nous posons, pour le coup, au niveau européen. Après la crise Lehman Brothers, nous nous sommes rendus compte que - pour parler simplement - la finance internationale était devenue folle et n'avait plus de règles. Il y a donc eu un effort - à l'initiative de l'Europe d'ailleurs et de la présidence française de l'Union européenne à l'époque - de tous les grands pays réunis dans le G20, pour se mettre d'accord sur un certain nombre de règles à imposer partout, à tous les opérateurs financiers et notamment aux banques. Et nous avons récemment adopté dans cet esprit, au Parlement européen, le règlement

qui oblige tous les établissements bancaires européens - y compris français - à respecter ce que l'on appelle les normes de Bâle III. Celles-ci augmentent les ratios de fonds propres par rapport aux prêts qui sont accordés. Ma question est : est-ce que la mise en vigueur de ces normes conduit concrètement vos établissements à refuser des prêts, à réduire la possibilité de prêter aux PME ou pas ? La réponse est oui. D'où l'intérêt de la BPI. La BPI, qui n'est que provisoire, à mon avis. Mais je pense que c'est intéressant pour nous, responsables politiques, de savoir ce qui se passe réellement dans une région comme l'Aquitaine lorsque nous adoptons ces règles au niveau international, et en particulier au niveau européen. J'en viens à la question que vous posiez : est-ce que la France peut se permettre de laisser ses partenaires réduire l'imposition qui frappe les entreprises sans participer au mouvement ? Il faut que nous soyons conscients du fait que nous, Français, nous avons trop tendance à avoir des débats politiques assez théoriques, très franco-français, sans tenir compte de notre environnement, y compris l'environnement immédiat européen. Tous les partis politiques militent depuis toujours pour une harmonisation fiscale au niveau européen. Harmonisation fiscale, ça veut dire quoi ? A l'exception de la TVA, sur tous les autres impôts nous avons les taux les plus élevés d'Europe. Comment pourrions-nous convaincre nos partenaires d'augmenter leurs impôts pour se rapprocher de nous ? C'est impossible. En outre, tous les impôts n'ont pas les mêmes effets sur une possible distorsion de la concurrence. En fait, ce qui est important, ce sont les impôts qui pèsent sur les entreprises et, notamment, l'impôt sur les sociétés. En ce qui concerne l'impôt sur les sociétés : ça a été très compliqué techniquement, nous y avons travaillé pendant 10 ans, mais maintenant le travail technique est fait. Il faut maintenant engager la négociation politique pour une harmonisation des bases de calcul de l'impôt. Ce que l'on appelle en terme fiscal «l'assiette». Aujourd'hui, nous avons des taux différents : la France affiche 33,5 ou 35%, tandis que d'autres pays ont des taux bien inférieurs. Mais en effet, si le numérateur est différent, le dénominateur est calculé de manière très différente. Quand j'avais l'honneur d'être le ministre du Budget d'Alain Juppé, je me suis rendu compte que mon homologue néerlandais avait le pouvoir de négocier avec les grandes entreprises néerlandaises - chaque année - le montant réel de l'impôt payé par chacune. Et Unilever ou telle ou telle grosse entreprise, comme la Royal Dutch Shell, négocie chaque année le montant réel de l'impôt avec le ministre du Budget. Donc il y a un taux affiché mais le montant est très différent. Les Irlandais, quant à eux, affichent 15%. Mais lorsqu'on regarde le dénominateur auquel s'appliquent les 15%, en fait, le taux irlandais n'est pas beaucoup plus bas que le taux français. Donc, la première chose à faire, c'est d'avoir une négociation pour se mettre d'accord sur la même définition de ce qu'est le bénéfice imposable. C'est nécessaire du point de vue économique. Et j'y ajoute une certaine dimension de valeur, de culture philosophique : je trouve qu'au sein de l'Union européenne, si nous avions cette même définition de ce qu'est pour nous un bénéfice imposable, ce serait un élément de l'identité du modèle européen. Ce qui est très amusant, c'est que ceux de nos partenaires qui ne veulent pas en entendre parler, sont ceux qui ont évidemment quelque chose à cacher. Ce sont ceux qui voudraient continuer de profiter de l'affichage dont ils bénéficient à l'heure actuelle. Je conseille très vivement aux autorités françaises d'être tout à fait à la pointe de ce combat. Elles sont favorables à cette idée mais il n'y a pas encore eu d'initiatives. Je les incite donc à prendre des initiatives politiques. Le jour où nous serons d'accord pour avoir la même définition du bénéfice imposable au sein de l'Union, alors le rapprochement des taux se fera un peu de lui-même. C'est ce qui s'est passé pour la TVA sur une longue période. Je pense que c'est comme cela que l'on pourra envisager les choses pour l'impôt sur les sociétés.

David Morel : Alain Juppé, vous souhaitiez réagir.

Alain Juppé : Je souhaiterais réagir sur trois ou quatre points qui ont été évoqués. Je suis tout d'abord d'accord avec ce que vient de dire Alain Lamassoure sur la nécessité d'harmoniser les bases. Je lui rappelle simplement que le précédent gouvernement avait lancé un processus d'harmonisation des bases de nos fiscalités respectives entre la France et l'Allemagne. Le processus est enclenché. Deuxièmement : je ne veux pas que vous vous mépreniez sur ce que j'ai dit sur le "train de vie" de l'Etat. Pourquoi je n'aime pas cette expression ? Parce que l'Etat, ce n'est pas nous, ça ne nous concerne pas. Et le train de vie, c'est ce qui est inutile, c'est ce que l'on peut raboter parce que ce sont des dépenses somptuaires ou superfétatoires. Et le problème n'est pas là. Il faut s'attaquer au dur, à la réalité des dépenses et non pas à l'écume des choses. Monsieur le préfet ne m'en voudra pas si je rappelle qu'avant la modernisation de l'action publique, il y a eu la révision générale des politiques publiques (RGPP). La RGPP, qui correspond exactement à la même philosophie. Elle passait au peigne fin toutes les dépenses de l'Etat, ce qui a apporté des résultats très significatifs : 15 milliards d'euros d'économies cumulées, 150 000 emplois supprimés dans la fonction publique d'Etat. Ces résultats ont bien été engrangés et il faut continuer. J'espère que l'on poursuivra dans cette direction. Troisièmement remarque, sur les collectivités locales. Il est évident qu'elles ne peuvent pas échapper à ce qu'il faut bien appeler "la cure de rigueur", indispensable sur l'ensemble de l'économie et sur l'ensemble de la société française. Je ne partage absolument pas le point de vue d'Alain Rousset. Si nous continuons à pratiquer la décentralisation comme on le fait depuis 10 ou 20 ans, elle ne fera qu'augmenter les charges publiques. Elle ne les

"Les collectivités locales ne peuvent pas échapper à la cure de rigueur"

diminuera pas. Aujourd'hui - et ce n'est vraisemblablement la faute de personne - nous avons additionné des structures administratives. Le cas le plus flagrant ? Communes et intercommunalités. Nous n'avons pas fait d'économie d'échelle, nous n'avons pas mutualisé les services, nous les avons additionnés. Donc une décentralisation mal conduite peut coûter plus cher qu'un système centralisé. Autre remarque sur les collectivités locales : c'est là qu'il faut un peu de cohérence. Nous allons nous serrer la ceinture, nous devons réduire les prélèvements et les dépenses. Mais dans le même temps - et c'est là qu'il faut que nous nous désintoxiquions de la dépense publique - on nous parle de réforme du rythme scolaire. Opération que les collectivités locales - et en particulier les communes - devront prendre en charge. Le coût occasionné par cette réforme est affiché : 40 et 50 M€ pour la Ville de Paris, 4 ou 5 M€ pour la Ville de Bordeaux. Pourquoi cette opération a-t-elle un coût aussi élevé ? Parce que si les enfants vont à l'école le mercredi matin, il faudra ouvrir les cantines le midi, soit 1 M€ de dépenses supplémentaires. Et il y aurait aussi les activités périéducatives entre 15h30 et 16h30... Alors il va falloir trouver un minimum de cohérence pour arriver à réduire nos dépenses. Dernier point : je souhaite grand succès à la BPI. J'ai apprécié qu'Alain Rousset écarte le terme de "guichet unique". Ce n'est jamais que le 350e guichet unique créé dans ce pays depuis une quinzaine d'années. Il y a des guichets uniques partout. Donc j'espère que cette fois cela fonctionnera différemment. J'ai tout de même une divergence d'appréciation là-dessus. Je me demande si parallèlement à la BPI, il ne faudrait pas aussi que nous renforcions d'autres mécanismes. Il faut orienter - j'en suis pleinement d'accord - l'épargne des Français vers l'investissement productif. On peut le faire par un mécanisme public de réorientation de cette épargne - comme le fait la BPI ou la Caisse des Dépôts - mais on peut le faire aussi par l'incitation à l'investissement privé, en utilisant l'arme fiscale. Je regardais récemment les conclusions des Assises de l'entreprenariat dans les-

quelles figuraient deux propositions dans ce sens. La première proposait de créer un compte d'investissement d'entreprises pour les business angels, qui leur permettrait un sursis d'imposition en cas de cession avant réinvestissement. La deuxième proposition est une exonération - plus ambitieuse que celle qui existe aujourd'hui - de l'impôt sur le revenu et de l'ISF en faveur des particuliers qui investissent dans les PME et les ETI. Je me demande si nous n'avons pas trop souvent en France une démarche intellectuelle qui consiste à dire : pour soutenir l'investissement, il faut monter un mécanisme public. Si nous avions des mécanismes d'allègement de la pression fiscale qui permettent - à ceux qui en ont la possibilité - d'investir directement dans l'entreprise, je pense que l'on aurait fait une œuvre positive. Je ne veux pas faire une référence à l'actualité... mais j'ai lu dans la presse que tout le monde est étonné que la fortune des hommes politiques soit essentiellement placée en biens immobiliers. C'est peut-être un signe des temps. Nous ne savons pas orienter les investissements privés vers l'investissement productif. Et je pense que l'incitation fiscale peut être un outil très efficace pour y parvenir.

David Morel : Michel Delpuech, de quels leviers pourrait disposer l'Etat pour relancer notamment la collecte du capital-risque ? Les fonds collectés depuis l'année dernière ont lourdement chuté... De quel levier pourrait disposer l'Etat pour relancer cette collecte, pour réorienter l'épargne ?

Michel Delpuech : La création de la BPI s'inscrit tout à fait dans cette logique.

Je veux aussi souligner un dispositif qui commence à être connu et qui entre en application : le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

David Morel : Justement, je rebondis sur ce que vous me dîtes, le CICE représente un effort de la part de l'Etat de 13 milliards d'euros en 2013 et de 20 milliards en 2014... N'est-ce pas malgré tout beaucoup d'argent pour arriver à un gain de 0,5 point de PIB d'ici 2017, selon les chiffres donnés Jean-Marc Ayrault ?

Michel Delpuech : Il faut voir l'effet CICE du point de vue des entreprises. C'est un allègement de la charge salariale - en prenant en compte tous les salaires jusqu'à 2,5 fois le SMIC - de 4% en 2013 et de 6% en 2014... et sur les années suivantes. Le CICE n'est pas une opération sur deux ans. C'est une opération qui s'inscrit dans la durée. Du point de vue des entreprises, c'est l'effet de cet allègement qu'il faut voir : l'effet compétitivité, l'effet encouragement et - nous l'espèrons - l'effet confiance. Comme le CICE est un crédit d'impôt, il a nécessité un outil d'accompagnement. Celui-ci est en place, ce sont les mécanismes de préfinancement pour les entreprises qui en ressentent le besoin.

David Morel : Préfinancement assuré, soit par la BPI, soit par les banques privées...

Michel Delpuech : En effet. Nous avions une réunion en préfecture la semaine dernière, avec les banques et Oséo. Et nous avons pu vérifier - je parle sous le contrôle des banquiers qui sont dans la salle - que l'ensemble des réseaux bancaires ont mis en place un outil permettant aux entreprises d'avoir ce préfinancement si elles le souhaitent. Ce n'est peut-être pas encore suffisamment connu, mais cela se met en place. L'effet n'est peut-être pas suffisamment anticipé et des craintes ont été communiquées sur d'éventuels contrôles fiscaux compliqués, sur une éventuelle reprise du gain au bout de 18 mois... La réponse : il n'est absolument pas question de cibler des contrôles fiscaux là-dessus. Le CICE est un crédit d'impôt sans condition. Et c'est extrêmement simple de ce point de vue. Il faut que cela pénètre dans les esprits. Il y a là un levier de confiance, de croissance, de compétitivité et d'emploi. Tout cela a un coût, oui. Au global - en année pleine à partir de 2014 - c'est un enjeu de l'ordre de 20 milliards d'euros. Le financement est assuré de deux manières : pour moitié il trouvera sa source avec la réforme des taux de TVA et pour les 10 autres milliards d'euros, par les économies qui vont être trouvées dans différents secteurs des collectivités publiques, les collectivités ou quelques programmes revus à la baisse si nécessaire.

"Le CICE est un crédit d'impôt sans condition"

David Morel : Justement, Alain Rousset, sous la précédente majorité, vous n'aviez pas de mots assez durs pour dénoncer l'Etat qui vous faisait les poches en gelant les dotations... Et on arrive, pour financer notamment ce Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, à des réductions des dotations à hauteur d'1,5 milliard d'euros cette année, encore la même chose l'année prochaine... Et nous n'avons pas vraiment eu l'occasion de vous entendre.

Alain Rousset : Vous faites un raccourci... Je crois que nous sommes tous d'accord sur cette tribune, et cela ne m'étonne pas, pour considérer que depuis plus de 10 ans, nous héritons d'une situation où explosent la dépense publique et l'endettement public à cause du maintien de la dépense publique à un haut niveau et de la diminution de la fiscalité, amortie d'ailleurs lors des deux dernières années du quinquennat de Nicolas Sarkozy. Il faut effectivement faire des économies. Tout le monde doit en faire. J'ajoute simplement que le coût de fonctionnement public sera plus cher et plus long - et est-ce peut-être un peu de déception pour moi que de voir où en est le projet de décentralisation - tant que notre pays n'aura pas décentralisé de manière radicale son organisation administrative, tant que des doublons seront maintenus entre les services déconcentrés et la décentralisation. Or il faut que cela coûte moins cher et que l'on aille plus vite. Nous devons privilégier ce que l'on investit au niveau des territoires, des personnes, des entreprises. Notons-le : dans une ambiance compliquée, pas facile, très critique, avec les 20 milliards de baisse de charges qui étaient d'ailleurs demandés, ce gouvernement prend une décision historique à destination des entreprises. Moi, j'ai une autre réflexion aussi. Alain Juppé parlait tout à l'heure d'incitation fiscale. La France a eu, traditionnellement, quels que soient les gouvernements, une facilité à créer des niches fiscales dans tous les domaines. Notre fiscalité est devenue un gruyère par rapport à d'autres pays. Je pense que ce gruyère est moins incitatif qu'on ne l'imagine. Si je compare à l'Allemagne, voici deux exemples. Et loin de moi l'idée de vouloir mettre en cause un exemple que je vais citer à l'instant, celui du Crédit d'impôt recherche. Créé sous Lionel Jospin, amplifié sous Jacques Chirac et sous Nicolas Sarkozy, et maintenu par la gauche, ce crédit d'impôt est passé d'un peu moins d'un milliard d'euros à près de 5 milliards d'euros. D'une utilité absolue pour certaines entreprises technologiques, il n'a pourtant entraîné aucune croissance de la recherche privée en France. C'est totalement anormal ! Et cela s'explique par un dispositif que nous avons mis en place - tous gouvernements confondus - et avec lequel nous avons privilégié en France la diminution des charges sur les bas salaires, c'est-à-dire sur des secteurs d'activités qui sont souvent en compétition internationale, plus compliqués, là où on ne peut pas résister. Tandis que les salaires de techniciens et d'ingénieurs étaient soumis à plus de charges. Mais aujourd'hui, si vous demandez aux entreprises, le Crédit impôt recherche sert à maintenir des équipes de recherche en France, certes, mais aussi à baisser les salaires, les charges sur les cadres, les ingénieurs et les techniciens. Je pense profondément qu'une politique industrielle doit cibler les entreprises qui sont en compétition internationale. C'est en tout cas ce qui vaut le succès de la politique industrielle de l'Allemagne. Et nous, nous devons y revenir. Il faut peut-être revenir à la réalité sur l'analyse des assiettes, comme le suggérait Alain Lamassoure tout à l'heure. Cela éviterait l'épisode comme celui des «pigeons». Parce que dans la réalité, il n'y a pas eu d'augmentation des taux et ça avait été démontré à diverses reprises. Cela suppose un vrai travail, qui d'ailleurs ne peut pas être un travail partisan. Et même s'il l'a fait avec un peu de retard, j'apprécie que le gouvernement ait mis en place, notamment avec les entreprises, des groupes d'études d'impact pour connaître les conséquences de telle ou telle mesure fiscale, avec les gens concernés.

David Morel : On va revenir sur le thème de la décentralisation, que vous avez tous déjà un peu abordé. Michel Delpuech, est-ce une bonne idée de diviser

en 3 textes de loi (métropoles, Régions et un 3e plus transversal baptisé "développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale" l'acte III de décentralisation. Ne perd-on pas en lisibilité ?

Michel Delpuech : C'est un choix du gouvernement, que le préfet évidemment mettra en œuvre. Il n'est pas dans l'habitude que les préfets commentent les projets de loi... Mais il faut savoir que ces sujets sont en réalité très complexes. C'est un travail de bénédictin. Ce sont des petits chefs-d'œuvre juridiques où l'on se perd un peu. Et, généralement - les hommes politiques qui sont à côté de moi me pardonneront - il n'est pas rare que ce projet déjà bien complexe le soit encore plus à sa sortie du Parlement. Cela dit, il faut aller aux idées essentielles. Le premier projet de loi, qui a été présenté cette semaine, comprend trois points forts, me semble-t-il. Le premier : il fait émerger le concept de métropole, avec des dispositions législatives qui seront particulières à Paris, d'autres à Lyon, d'autres à Marseille, mais aussi des dispositions de droit commun qui, à l'évidence, s'appliqueront à Bordeaux. Deuxième élément, c'est le positionnement des Régions, notamment dans l'animation économique, la formation professionnelle et l'orientation. Et il y a un troisième outil qui va se mettre en place et qui sera vraiment entre les mains des collectivités territoriales : la conférence territoriale d'action publique, qui sera présidée par le président du Conseil régional. Par cet outil, l'Etat veut obtenir comme produit de sortie un pacte de gouvernance territoriale. Il souhaite que les collectivités élaborent entre elles le partage des tâches qui sera le plus efficient, au service de priorités partagées. C'est en tout cas ce qui en est attendu. Et il peut y avoir là un élément extrêmement vertueux où, par accord, par consensus, les projets convergent, les finances convergent et où on donne plus de clarté à la conduite de certaines politiques publiques territoriales. C'est en tout cas le choix qu'a fait le gouvernement.

David Morel : Alain Juppé, laisser aux métropoles la possibilité de prendre aux Régions la compétence du développement économique, est-ce une bonne idée ?

Alain Juppé : Je voudrais tout d'abord dire que je ne partage pas du tout l'analyse qui a été faite par Alain Rousset sur le Crédit impôt recherche. Il ne faut pas mélanger, d'une part, les allègements de charges sur les bas salaires qui ont été faites à de multiples reprises par Edouard Balladur, par moi-même dans le cadre de l'absorption des 35 heures avec, d'autre part, le Crédit impôt recherche qui a sa propre philosophie et dont tout le monde s'accorde - y compris Alain Rousset - à dire que c'est une réussite. Je n'ai jamais lu nulle part que le Crédit impôt recherche n'avait eu aucun impact sur l'effort de recherche des entreprises privées. C'est une information que j'ignorais totalement. J'essaierai de vérifier. Le deuxième point sur lequel je ne suis pas d'accord porte sur les vertus du CICE. C'est une usine à gaz ! D'ailleurs, le Haut conseil des finances publiques s'est ému lui-même - dans un avis qu'il a publié hier - de la complexité de la chose. Et quand on en parle aux experts-comptables, ils se préparent à tenir les comptes car à partir de 2014, ce ne sera pas simple. Donc je crois que là aussi on a complexifié quelque chose qui aurait pu être très simple. Et une année a été perdue. Et si on avait maintenu en place le système des heures supplémentaires, et si on avait fait appliquer au 1er octobre 2012 un système extrêmement simple d'effacement des cotisations de l'allocation familiale et le transfert sur la TVA, peut-être que notre système productif ne serait pas dans l'état dans lequel il est aujourd'hui. Sur la décentralisation, je suis extrêmement inquiet parce qu'on ne va pas au bout de la logique. Naturellement pour des raisons politiques que je vois bien. La seule façon d'alléger le poids de la décentralisation, c'est de supprimer des échelons de l'administration. C'est évident. Alors je pose la question : est-ce que, oui ou non, la métropole va s'ajouter aux communes ou est-ce qu'elle va les remplacer ? Si la CUB devient demain une métropole, est-ce qu'elle se substituera à la Ville de Bordeaux dans le domaine culturel, touristique, sportif ? Pourquoi pas. Il faudra avoir le courage de dire que l'on va effacer les communes au profit de la métropole. Cela permettrait ensuite d'avoir des économies d'échelle. Je prends un seul exemple, très caricatural : aujourd'hui, la collecte des ordures ménagères revient à la Communauté urbaine de Bordeaux, avec plusieurs milliers d'éboueurs pour l'assurer. La propreté des trottoirs, quant à elle, revient à la Ville de Bordeaux, qui emploie également pour cela plusieurs centaines d'agents. Si l'on va au bout de la logique, il faut de vraies métropoles qui intègrent les communes. Mais on n'aura pas le courage de le faire parce que tous les maires vont hurler. A commencer par le maire de Bordeaux... sauf s'il redevient président de la CUB !!! Deuxième exemple : les Régions et les Départements. Alain Rousset, je sais que vous êtes parti en guerre, avec l'énergie que l'on vous connaît, contre le conseiller territorial. C'était pourtant une très bonne idée qui amorçait petit à petit le rapprochement entre les Départements et la Région. Donc, un jour ou l'autre, il faudra bien avoir le courage de dire que la France ne peut pas se payer des communes, de l'intercommunalité, des Départements, des Régions, l'Etat... Et on ne le fait pas, et on ne le fera pas. Et les trois lois de décentralisation qui sont en préparation ne le permettront pas non plus. Voila ce que je voulais dire sur la métropole.

"Il faut de vraies métropoles qui intègrent les communes. Mais tous les maires vont hurler. A commencer par le maire de Bordeaux... sauf s'il redevient président de la CUB !"

David Morel : Alain Juppé, permettez-moi d'insister, selon vous, quelles compétences du développement économique les métropoles pourraient-elles assurer à la place des Régions, à leur échelon ?

Alain Juppé : A la place des Régions... en complémentarité avec les Régions ? Il est bien évident que sur le territoire de la métropole, celle-ci va s'occuper du développement économique. Cela va de soit. Elle ne peut pas s'en désintéresser, même si c'est de la compétence de la Région. C'est pour cela que je ne crois pas non plus à la distinction des compétences en France. Il y aura un chef de file, vraisemblablement. Mais la Communauté urbaine de Bordeaux, si elle devient métropole, continuera à s'occuper du développement économique. Ou bien on va plus loin. Certains Départements ont essayé d'ouvrir la voie : Lyon, en tant que métropole, va effectivement récupérer une grande partie des compétences, non pas de la Région mais du Département. Et c'est un pas dans la bonne direction. Malheureusement, les électeurs du Haut-Rhin n'ont pas sauté le pas lorsqu'il s'est agi de fusionner les deux départements. Vous voyez, il n'y a pas que les politiques qui ne sont pas sages, il y aussi les électeurs.

David Morel : Concernant la question des fonds européens, la Région va récupérer - selon les termes de la loi de la décentralisation - le FEDER (fonds européen de développement régional), le FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural), une partie des fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche. Mais le gouvernement gardera le contrôle des deux tiers du FSE, le fonds social européen, contrairement à l'engagement pris en septembre dernier à l'Elysée. Le FSE, c'est le soutien à l'emploi, c'est la cohésion économique et sociale, la formation… Michel Delpuech, selon vous, pourquoi cette décision du gouvernement de garder le contrôle des deux-tiers du FSE ?

Michel Delpuech : Avant de répondre à la question sur le FSE... je veux - et sous le contrôle du président Alain Rousset - dire l'intérêt et l'importance des fonds européens sur le territoire. Cela pour - si Alain Lamassoure me le permet - afficher une Europe concrète au service de projets et

Autour du Forum

de tenir un discours positif autour de l'Europe. Pour faire face à un discours trop négatif, comme on l'entend trop souvent : "l'Europe qui complique, l'Europe qui nous ennuie et l'Europe qui nous contraint". Sur la période 2007-2013, en Aquitaine, ce sont environ 1 900 projets, totalisant un peu moins de 2 milliards d'euros d'investissement, qui ont été soutenus par les fonds européens, à hauteur de 650 M€. C'est donc un effet levier extrêmement intéressant. Le gouvernement a fait le choix de confier clairement le pilotage des fonds du FEDER aux Régions. C'est ce que l'on prépare ensemble en parfaite intelligence pour faire la transition. Ce choix était dans les esprits depuis longtemps, mais parfois la conjonction des astres politiques a peut-être retardé les décisions. Sur le FSE, le choix qui a été fait s'explique par la relation aux compétences exercées : l'Etat a gardé la compétence et la maîtrise des politiques de l'emploi ; la Région va être renforcée dans son rôle de formation professionnelle avec un bloc de compétences qui aura la globalité, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui. Et le partage deux tiers / un tiers peut correspondre peu ou prou à cette ligne de fracture entre emploi et formation professionnelle.

David Morel : Michel Delpuech, cette décentralisation va-t-elle s'accompagner d'une plus grande autonomie fiscale pour les Régions. Si oui, sous quelle forme ?

Michel Delpuech : Ce que je peux répondre là aussi... Dans les projets de loi qui ont été présentés ou qui vont l'être, il n'y a pas de volet fiscal et financier. C'est un grand sujet que la remise à plat des dotations. Cela dit, nous verrons les choix que feront le gouvernement et le Parlement, on ne pourra pas s'extraire de la réalité que nous évoquions tout à l'heure : d'une part la maîtrise globale des dépenses publiques et d'autre part, le souci d'une fiscalité qui représente déjà un taux de prélèvement très fort dans notre pays.

David Morel : La question porte plus sur l'autonomie fiscale des Régions... Va-t-elle être renforcée ?

Michel Delpuech : C'est un choix que le législateur devra faire. Alain Rousset doit avoir des idées sur la question... C'est un fait, les dernières évolutions on retiré une part de capacité fiscale aux Régions qui sont donc très directement dépendantes des dotations d'Etat. Cela dit, il y a des systèmes très décentralisés en Europe qui fonctionnent comme cela.

David Morel : Alain Rousset, vous souhaitiez réagir sur cette question de l'autonomie fiscale des Régions...

Alain Rousset : Je pense qu'il faut que l'on prenne l'habitude d'interroger les élus sur la décentralisation. Et ne pas forcément mettre le préfet dans une situation difficile... Imaginez-vous... Vous demandez à un préfet de parler de la décentralisation. Excusez-moi de vous interpeller là-dessus...

Alain Juppé : C'est l'Etat qui propose...

Alain Rousset : Non non, vous êtes jacobin là. C'est le législateur qui décide... Moi je suis séparatiste. Je suis pour le modèle qui fonctionne bien. Et le modèle qui fonctionne bien, c'est le modèle allemand.

Alain Juppé : Vous êtes séparatiste, mais cela ne fonctionne pas bien partout...

Alain Rousset : Et je ne demande pas de devenir un Land... Les Premiers ministres ont cette fâcheuse habitude de me faire le même reproche...

Alain Juppé : Je ne suis plus Premier ministre...

Alain Rousset : Oui... ou ceux qui l'ont été... L'actuel Premier ministre a dit que je voulais un modèle de Länder. Non. En revanche, j'ai un vrai problème avec ce qui est en train de se structurer au niveau des métropoles. Au moins pour certaines d'entre elles, ce seront des métropoles-land avec toutes les compétences. Quelles compétences a un Land ? Un Land a la compétence éducative, économique, sociale... Et je suis très critique - parce que j'ai un objectif de simplification sur le fait de doublonner, triplonner et le fait d'avoir des compétences écartelées sur le territoire. Ce qui est important sur le plan économique et industriel aujourd'hui, c'est d'avoir une politique de filière, c'est de créer - comme on le fait en Aquitaine - des clusters. Et regardez les résultats de l'Aquitaine. C'est un modèle qui me semble bien fonctionner. Abordons les fonds européens. Je me réjouis de l'avancée qui a été faite. Il est vrai que la proposition que j'avais faite, au Premier Ministre et au Président de la République, était d'aller jusqu'au FSE... Pourquoi est-ce plus logique que ce soit la Région qui s'occupe des crédits européens ? Parce que lorsque le pays reçoit un euro de crédit européen, il doit rajouter un euro. C'est ce que l'on appelle la contrepartie nationale. C'est la Région qui, en règle générale, met cet euro. Donc vous simplifiez par définition. Parce que c'est la même personne qui gère ces deux euros, et non deux personnes qui gèrent deux euros. Deuxième observation : sur le FSE. Il est vrai que sur le FSE, je n'ai pas eu gain de cause. Cela ne m'étonne pas d'une certaine manière mais je le reconnais. Dans les 65% qui restent à l'Etat, il y a une part que l'Etat va garder pour lui-même, dans ses services publics pour l'emploi, et une part qu'il va déléguer au Département dans le cadre des politiques d'insertion.

Alain Rousset :
"Je suis séparatiste"

Alain Juppé :
"Vous êtes séparatiste, mais cela ne fonctionne pas bien partout..."

David Morel : Pensez-vous qu'en Région, la question de la politique de l'emploi n'a pas de pilote...

Alain Rousset : Je dis qu'aujourd'hui, en Aquitaine, quelle que soit la qualité des fonctionnaires ou des agents qui s'en occupent, nous avons 173 organismes qui s'occupent de la réinsertion des chômeurs : des pôles emplois, des missions locales, les maisons de l'emploi, les plans locaux pour l'insertion et l'emploi... 173 ! La Région Aquitaine a pris l'initiative de créer une structure partenariale qui s'appelle Cap Métiers, pour essayer de regrouper tout le monde. Mais aujourd'hui nous avons un problème de pilotage territorial. La décentralisation n'est pas allée jusqu'au bout. Or, je présidais ce matin une réunion sur une opération qui concerne une partie de la Dordogne - Vallée de l'Isle, Chardeuil, Excideuil, Nontron... - mais aussi une partie des Pyrénées-Atlantiques, du Limousin et de la Charente. Cette opération porte sur la création d'un pôle de formation dans le domaine des métiers du cuir et du luxe. Il y a dans quatre départements dépendant de trois régions différentes, plus de 5 000 emplois dans ce domaine. Et nous allons créer ensemble un centre de formation parce qu'il y a un potentiel de 600 emplois avec simplement les 13 plus grosses entreprises dans ce domaine. Un autre exemple : en 1995, Turbomeca à Bordes recrutait 100 compagnons. Le taux de chômage était élevé. Et dans ma commune, je rencontre des jeunes qui avaient des BTS de mécanique et qui n'étaient pas informés que Turbomeca recrutait 100 personnes à Bordes. C'est insupportable ! Il est insupportable de voir qu'aujourd'hui il y a des secteurs d'activité, des entreprises qui ont envie de recruter, de former, qui ont envie d'investir mais qui ne trouvent pas les salariés. Cela vient de ce qu'il n'y a pas une organisation publique qui fonctionne bien. C'est pour cela que j'estime que le texte qui est préparé aujourd'hui pour la décentralisation est trop compliqué. Il s'agit plutôt d'un arrangement entre les collectivités existantes. Il ne va pas assez loin. Troisième observation, pour répondre à ce que dit Alain Juppé. Pourquoi j'étais contre le texte de Nicolas Sarkozy ? Parce que les compétences du Département - compétences sociales, de collèges... - ont beaucoup plus à voir avec l'intercommunalité qu'avec la Région. Et je plaide pour des blocs de compétences : bloc de compétences économie, formation, recherche pour la Région ; bloc de compétences de l'intercommu-

nalité ou du Département dans les zones rurales. Parce que tout le monde ne peut pas devenir métropole, tout le monde ne peut pas être une grosse intercommunalité. Et je plaide pour que tout cela se rapproche, voire même fusionne. C'est-à-dire que l'on trouve des points où l'on puisse effectivement supprimer un niveau. Le milieu rural, il faut tout de même y penser. Je pense aujourd'hui que la complexité des problèmes qui sont posés aux pouvoirs publics suppose une forme de spécialisation. Chacun ne peut pas tout faire mais chacun est spécialisé : je sais quoi faire sur le plan social car j'ai été premier vice-président du Conseil général aux affaires sociales, j'ai été maire... La compétence économique, le rapprochement du monde de la formation et du monde de l'entreprise, la lecture d'un business plan, d'un compte d'exploitation ne demandent pas les mêmes compétences que celles requises pour construire une crèche ou pour faire la politique de la ville. Je plaide pour des blocs de compétences avec des forces intellectuelles structurées.

Alain Juppé : Je ne crois absolument pas à la politique des blocs de compétences. Et d'ailleurs, si la Région prétend s'arroger des compétences exclusives dans un certain nombre de domaines, les grandes villes diront non !

Alain Rousset : Eh bien ça commence bien.

Alain Juppé : C'est une offense au bon sens. Comment pouvez-vous imaginer 30 secondes qu'une agglomération comme la Communauté urbaine de Bordeaux ne s'intéresse pas au développement économique de son territoire, du département de la Gironde ou du territoire aquitain...

> ***"Si la Région prétend s'arroger des compétences exclusives dans un certain nombre de domaines, les grandes villes diront non !"***

Alain Rousset : Ai-je dit cela ?

Alain Juppé : La CUB aura naturellement une stratégie de développement économique, elle s'intéressera au développement d'un certain nombre de filières. Je vois à Bordeaux l'importance que nous donnons par exemple à la filière du numérique. Nous prendrons des initiatives dans ce sens. Donc il faut le faire avec une certaine complémentarité. Il ne faut pas le faire par blocs de compétences. Qu'il y ait un chef de file sur un certain nombre de compétences, d'accord. Mais il faut que ce soit des compétences qui resteront partagées. L'idée que l'on va pouvoir les découper au ciseau, à la scie et à la scie électrique, est une idée technocratique. Deuxièmement : sur la formation professionnelle, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites. Je tire d'ailleurs un coup de chapeau à un certain nombre d'initiatives que vous avez prises : le Centre de formation de Latresne pour les métiers de l'aéronautique, avec d'ailleurs le soutien du ministre de la Défense de l'époque.
Alain Rousset : C'était un peu cher avec le ministre de la Défense de l'époque...
Alain Juppé : Non non, je vous ai fait un rabais très significatif... Vous l'avez oublié...

Alain Rousset : Ce n'était pas vous, c'était votre prédécesseur...

Alain Juppé : J'étais au ministère... Vous ne l'avez pas oublié... La Région est en première ligne depuis longtemps en matière de formation professionnelle... Alors pourquoi cela ne fonctionne pas mieux ? Il y a beaucoup d'argent dans ce secteur. Comment peut-on expliquer que, dans la dernière enquête qui a été faite par Les Echos, au niveau national, 50% des établissements qui déclarent qu'ils s'apprêtent à recruter en 2013, disent qu'ils s'attendent à avoir des difficultés de recrutement ? Parce que notre système de formation est inadapté. Je ne fais pas le procès de la région Aquitaine, ni du président de la Région Aquitaine. Vous avancez très bien dans ce domaine. Mais pourquoi est-ce qu'on ne va pas plus loin ?

Alain Rousset : Tout simplement parce qu'il n'y a pas un pilote territorial !

Alain Juppé : Vous êtes le pilote...

Alain Rousset : On le devient...

Alain Juppé : Mais si vous l'êtes...

Alain Rousset : Je vous rappelle, si vous ne le savez pas, que 80% du budget de la formation dépend des OPCA, les organismes paritaires collecteurs agréés, et non pas de l'Etat, ni de la Région.

Alain Juppé : Il n'y a pas un schéma ?

Alain Rousset : Le schéma, là-dessus, ne peut pas décréter du jour au lendemain que l'on puisse répondre aux besoins d'une entreprise. Vous avez à Aire sur l'Adour une entreprise qui s'appelle Potez. Parce qu'elle recrutait, nous avons créé un centre de formation ad hoc. Nous avons fait de même pour Sogerma, nous avons créé le dispositif de Latresne. Aujourd'hui, ce qu'il faut, et effectivement ce serait un progrès, c'est un pilote unique et non trois ou quatre pilotes. Deuxièmement, pour simplifier ce que vous dîtes. Pour répondre à ce besoin qu'ont les entreprises de recruter dans un certain nombre de secteurs de métiers en tension, il faut tout d'abord - et le texte de loi va y pourvoir - que l'on crée ou que l'on recrée à la Région un service d'orientation. Parce qu'il y a un certain nombre de métiers aujourd'hui vers lesquels les jeunes ne vont pas. Tout le monde le sait. Donc il faut recréer de l'appétence et de la connaissance. C'est ce que nous sommes en train de faire au niveau de la région Aquitaine. Deuxièmement, il faut un réel pilote dans l'avion. Nous allons le faire. Je pense que le modèle du service public de l'emploi tel qu'il est aujourd'hui n'est pas un modèle suffisamment unifié sur le territoire.

Alain Juppé : Vous avez encore la possibilité de vous faire entendre par le gouvernement pour mettre en œuvre toutes ces réformes. Dans les avions long courrier, il y a un pilote, mais il y a aussi un copilote...

Alain Rousset : Je continue sur l'aspect développement économique pour vous répondre. Je parle là des aides directes. Je ne parle pas du foncier, ni de l'immobilier sur lequel, vous le savez, nous avons une convention entre la Région et la Communauté urbaine. Donc, sur le plan des aides directes, je suis inquiet quand je vois que l'on ré-allume la guerre des territoires de proximité. Et que sous prétexte que l'on a une puissance financière plus forte, il y ait des délocalisations de proximité. Les délocalisations industrielles ou économiques se font soit à 5 ou 10 km, parce que l'entreprise veut garder ses salariés, soit à 6 000 km parce qu'elle va chercher de la main d'œuvre à bas coût. Et cela, je veux impérativement l'éviter. Quelques soient les critiques que je formule au gouvernement précédent, nous avons arrêté cette compétition, cette concurrence entre les territoires de proximité. Et il ne faut pas y retomber. Je pense que la proposition que je fais là, et que j'ai faite au président du groupe majoritaire du Sénat, va dans ce sens.

Alain Juppé : Je voulais juste reprendre le micro pour vous demander de m'excuser...

David Morel : Oui, en effet, vous avez des engagements...

Alain Juppé : Je suis obligé de vous quitter pour une très bonne cause. Je vais à l'Auditorium écouter La Passion selon Saint-Matthieu. Et donc (se tournant vers Alain Rousset, ndlr), mon cher Alain, je voudrais vous dire qu'après la passion, il y a la résurrection.

Alain Rousset : Devant de telles paroles, je suis obligé d'applaudir.

(Alain Juppé quitte le plateau)

David Morel : Alain Lamassoure, l'Aquitaine devrait bénéficier de sommes équivalentes en provenance des fonds structurels européens (FEDER, FSE, FEADER…), soit entre 700 et 800 M€ sur la période 2014-2020. Selon vous, comment l'Aquitaine peut-elle dépenser mieux puisqu'elle ne pourra pas dépenser plus pour relancer son économie ?

Alain Lamassoure : Je ne suis pas en mesure de vous dire de combien l'Aquitaine va bénéficier dans les années à venir.

David Morel : Entre 700 et 800 M€... Une somme équivalente à celle que

nous avons eue entre 2007 et 2013...

Alain Lamassoure : Vous en savez plus que moi parce que la décision n'est pas encore prise. Nous en sommes au stade des négociations. Nous ne sommes pas certains d'y parvenir. J'espère que l'on pourra commencer à négocier jeudi prochain. Comment cela fonctionne ? Le budget européen est encadré par un accord qui porte sur une période de 7 ans. Nous sommes à la fin de la période 2007-2013 et nous négocions le cadre général du budget européen pour 2014-2020. Cette formule, cette méthode

de travail nous rappelle un peu la logique des lois de programmation en France. Une fois que l'on s'est mis d'accord sur les grandes lignes d'une politique - agricole, de recherche, régionale, sociale - nous nous mettons d'accord sur les grandes masses nécessaires pour financer ces politiques dans la continuité sur 7 ans. Cela garantit que, quels que soient les aléas de la conjoncture, nous aurons une continuité dans le contenu des politiques et dans le financement des politiques. Cette fois-ci, la négociation est extrêmement difficile. Pourquoi ? Parce qu'actuellement, et contrairement à ce qui était le cas à l'origine et qui a fonctionné jusqu'à il y a une dizaine d'années, le budget européen n'est plus financé par les ressources propres, mais par les contributions des budgets nationaux. Et donc, avant la crise, aucun ministre du Budget n'était fanatique à l'idée d'augmenter ses impôts pour financer le budget communautaire. Et depuis la crise, plus aucun ne le peut ! La décision sur le cadre budgétaire de 7 ans est prise par les chefs d'Etat et de gouvernement avec l'accord du Parlement européen. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté leur position de départ le 8 février dernier. Ils ont besoin de l'unanimité - sachant que sur un sujet budgétaire, c'est le moins-disant qui a le dernier mot - et ils se sont mis d'accord sur un montant du budget européen qui baisserait en valeur absolue les 7 années à venir par rapport aux 7 années qui s'achèvent. Cela ne s'est jamais produit depuis la signature du Traité de Rome. Nous nous retrouverions en 2020 avec un budget équivalent à ce qu'il était en 2007, avant la crise de Lehman Brothers. On reculerait de 15 ans entre 2020 et 2007. En outre, ce budget, à la fois dans son financement et dans la répartition des fonds, comporterait des éléments d'injustice parfaitement critiquables. Dans la répartition des cotisations pour le financement, théoriquement, les cotisations de chaque Etat membre sont calculées proportionnellement à la richesse, donc au PIB. Sauf que l'Angleterre, du temps de la gloire de Madame Thatcher, puis l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède, l'Autriche et le Danemark ont obtenu de contribuer un peu moins que leur PIB. Et donc, ce sont les pays les plus pauvres de l'Union qui, relativement à leur richesse, financeraient le budget européen. Et en ce qui concerne la répartition des fonds : il y aurait plus d'argent pour ce que nous appelons en France les Investissements d'avenir, à savoir la recherche, les échanges universitaires, ERASMUS... C'est un élément positif. En revanche, il y aurait 12% de moins pour la politique agricole commune. Cela peut se comprendre compte tenu des perspectives agricoles des années à venir, qui sont meilleures que les années passées. Il y aurait environ 8% de moins pour les fonds dont nous bénéficions, ce que nous appelons la politique de cohésion ou la politique régionale. Là dedans, qu'elle va être la répartition selon les pays ? Des évaluations ont été faites et nous n'en sommes qu'à la première phase. Le Conseil européen a pris position, maintenant c'est au tour du Parlement. Celui-ci a donné un premier écho extrêmement négatif en disant qu'il ne pouvait pas s'engager. C'est-à-dire que, les élections européennes se tenant l'an prochain et que l'on décide pour 7 ans, nous engageons nos successeurs sur la base d'un budget qui baisse, qui est financé de manière injuste et qui est mal réparti. Nous souhaitons parvenir à un accord. Nous comprenons les difficultés dans lesquelles se trouvent les gouvernements, mais nous avons en charge la responsabilité de l'intérêt commun européen qui est autre chose que l'addition des 27 intérêts nationaux. Sur la base des positions prises par le Conseil européen, la France arriverait à maintenir, sur l'ensemble du pays, les fonds dont elle bénéficie au titre des fonds structurels. Et ce serait un exploit. Notons que le président français a bien négocié. Cependant, avec une priorité donnée aux régions relativement pauvres en France, celles dont le revenu moyen est compris entre 75 et 90% du revenu moyen européen. L'Aquitaine est relativement riche et n'entre pas dans cette catégorie. Si l'ensemble de la dotation française est maintenue, si une dizaine de régions françaises - dont Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes, Auvergne, Limousin - bénéficient d'un plus, il est à craindre que l'Aquitaine reçoive un petit peu moins. Nous verrons ensemble au niveau du Conseil régional ce que nous faisons de cet argent. J'espère que nous pourrons avoir un débat, puis un accord entre la majorité et l'opposition au sein du Conseil régional. Si je peux garder la parole deux minutes. Il y a eu tout à l'heure un face-à-face passionnant entre le maire et le président du Conseil régional... et je me sentais un peu à l'écart... Le maire est parti, j'en profite pour m'allouer son temps de parole. J'aurais aimé pouvoir dire devant lui mon avis quant au choix de la répartition des compétences dans les divers niveaux d'administration. Est-ce que la compétence économique doit revenir à la Région ou bien à la métropole ? Moi je suis des Pyrénées-Atlantiques. Et donc, s'il s'agit d'une compétence exclusive, je préfère que la compétence économique revienne à la Région. Parce que si la compétence économique exclusive revient à la métropole de Bordeaux avec à sa tête une personnalité aussi forte que l'actuel maire... il n'y aura plus un «sou» pour Bayonne. Ce que je dis est un peu «vache» parce qu'Alain Juppé est parti, mais cela lui sera rapporté et c'est un sujet que nous avons déjà abordé ensemble à plusieurs reprises. Et je me souviens que lorsque j'étais son ministre, et qu'il était déjà maire de Bordeaux et que je présidais la Communauté d'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz, la négociation pour obtenir un petit peu d'enseignement supérieur sur la côte basque a été assez redoutable. Il y avait un conflit d'intérêts entre le Premier ministre et le maire de Bordeaux. Toujours est-il qu'il a raison lorsqu'il dit qu'il ne faut pas de compétences trop exclusives. En matière économique, il est évident que l'agglomération a son mot à dire. Mais à mon sens, la Région doit avoir la première compétence et doit être le pilote en matière de compétence économique. Maintenant, abordons ce qu'est la vison européenne de la décentralisation. Il faut tout d'abord bien comprendre qu'il n'y a pas de modèle européen unique en matière de collectivités territoriales. Chaque pays a son système. Le système est lié à la tradition nationale de chacun. Cependant, dans tous les pays nous constatons une tendance forte, lourde, sur plusieurs années, qui consiste à

"Si la compétence économique exclusive revient à la métropole de Bordeaux avec à sa tête une personnalité aussi forte que l'actuel maire... il n'y aura plus un «sou» pour Bayonne"

prendre les décisions le plus près possible des citoyens, en appliquant ce que l'on appelle le principe de subsidiarité. Au moment où nous nous engageons dans cette phase 3 de la décentralisation, nous avons l'exemple de modèles qui fonctionnent et l'exemple de modèles qui ne fonctionnent pas. Le premier, comme le disait Alain Rousset, c'est l'Allemagne. L'Allemagne réussit l'exploit d'être un pays extrêmement décentralisé. Ses Länder sont une puissance considérable. Ils sont une puissance financière et ils ont aussi le pouvoir législatif...

Alain Rousset : Réglementaire...

Alain Lamassoure : Oui, réglementaire, mais ils ont le pouvoir normatif que n'a pas la Région. La Région est une cassette au fond...

Alain Rousset : Oh ! La Région est quand même plus que cela... Ce n'est pas parce que vous êtes de l'opposition...

Alain Lamassoure : En effet. Les Länder ont donc le pouvoir budgétaire, le pouvoir législatif - et la cassette est plus importante que la nôtre - mais aussi le pouvoir réglementaire normatif. Ils ont aussi - pas partout mais presque - un pouvoir qui nous est totalement étranger et que nous ne souhaitons pas probablement copier : le Land a un pouvoir hiérarchique et a autorité sur les collectivités plus petites. C'est comme si le président du Conseil régional avait autorité sur le Conseil général de Gironde, sur la Communauté urbaine de Bordeaux et sur le maire de Bordeaux.

Alain Rousset : Mon rêve !

Alain Lamassoure : Heureusement que le maire est parti... Chers compatriotes français, si nous avions le même ratio que l'Allemagne entre le nombre de fonctionnaires - au sens très large - et le nombre d'habitants, il y aurait un million de fonctionnaires en moins en France. Et l'Allemagne n'est pas plus mal administré que la France.

Alain Rousset : Sauf pour les crèches et autres accueils de la petite enfance...

Alain Lamassoure : Oui oui. Il y a en effet des domaines où l'administration française est meilleure que l'Allemagne. Ce n'est pas ce que je voulais dire. Mais enfin, grosso modo, l'Allemagne ne passe pas pour un pays mal administré. Et il y a aussi l'exemple de décentralisation qui a été tout à fait nécessaire au début de la mise en place de la démocratie. Nous avons l'exemple de l'Espagne. Au moment de la transition démocratique espagnole - qui a été absolument nécessaire - le modèle de décentralisation était «génial», mais il a très mal vieilli.

David Morel : L'heure tourne Alain Lamassoure, si vous pouviez arriver au bout de votre argumentation...

Alain Rousset : Le temps de parole cumulé est largement dépassé...

Alain Lamassoure : Oui oui je me tais... Non Non... Je finis... Et je termine simplement par un chiffre qui montre que la décentralisation - à mes yeux - est la clef du problème de la bureaucratie et des finances publiques françaises.

Alain Rousset : Oui. Je suis totalement d'accord.

Alain Lamassoure : Il y a 91 000 communes dans les 27 pays de l'Union européenne. Et 36 000 sont françaises !

David Morel : Alain Rousset, vous indiquiez ici même l'an dernier que la décentralisation est la mère de toutes les réformes…

Alain Rousset : Oui. Et je pense au-delà même de ce que vient de dire Alain Lamassoure. Je pense qu'un pays centralisé - et la France est encore centralisée - ne se réforme pas. D'ailleurs, la France a bougé suite à des révolutions.

David Morel : Vous voulez faire la révolution ?

Alain Rousset : Je dis que la décentralisation amène à un pragmatisme, à une reconnaissance. La France a des difficultés. Le monde politique, de gauche et de droite d'ailleurs, a des difficultés en termes de connaissances du monde de l'entreprise. Reconnaissons-le. Et je pense que si l'on est proche du monde de l'entreprises, alors en découle une bonne relation. Nous avons là un vrai problème. Un second problème, toujours sur l'emploi et le développement économique, priorité aujourd'hui des Français. Mes homologues espagnols, et le Pays Basque espagnol, ont un développement assez incroyable. Je rappelle que la Région Aquitaine a un budget d'1,35 milliard d'euros et totalise plus de 3 millions d'habitants. Tandis que le budget du Pays Basque espagnol est de 10 milliards pour un peu moins de deux millions d'habitants. Et que le Land de Hambourg, avec 1,8 million d'habitants, a un budget affecté aux PME - toutes choses égales par ailleurs - qui s'étend sur une échelle de 1 à 4 milliards d'euros, pour l'innovation, le transfert de technologies, la formation... Comment voulez-vous que nous accompagnons le redressement productif français si notre concurrent - et notre ami - a une capacité d'accompagner l'innovation 4 fois plus grande que la nôtre ? Toutes choses égales par ailleurs. C'est pour cela que je me bats. C'est pour cela que je suis parfois considéré comme réformateur radical sur la décentralisation. Troisième point : nous ne pouvons pas nous dérober quand nous sommes en proximité. La décentralisation, c'est la responsabilité et la compétence. Et il est temps, et nous avons essayé de le faire me semble-t-il, encore une fois avec beaucoup d'humilité, de passer d'une collectivité locale distributrice de subventions, à une collectivité locale - la Région - qui mettrait en place les politiques sur le plan de l'innovation, de la formation, de la recherche. Ce n'est pas pour rien que la Région Aquitaine est la seule Région française à consacrer 12% de son budget à l'innovation et la recherche. Et on voit ce que cela donne.

"Il est temps de passer d'une collectivité locale distributrice de subventions à une collectivité locale - la Région - qui mettrait en place les politiques sur le plan de l'innovation, de la formation, de la recherche"

David Morel : D'un mot pour conclure sur ce débat, Michel Delpuech, quelle contractualisation entre l'Etat et la Région pour la période 2014-2020 ? Notamment sur le volet des infrastructures, des projets vont-ils passer à la trappe ? Je pense notamment à la LGV entre Bordeaux et l'Espagne qui pourrait être différée, au risque de perdre des financements européens… Quelle contractualisation peut-on envisager entre l'Etat et la Région, en Aquitaine ?

Michel Delpuech : Premièrement, ces outils mis en place il y a 30 ans - au moment de l'acte fondateur de la décentralisation de 1982-1983 - ont permis de faire apparaître des entités politiques régionales et départementales. Le niveau communal existait déjà, bien évidemment, dans les grandes villes notamment. Donc ces outils mis en place à l'époque des contrats de plan, puis des contrats de projets entre l'Etat et les Régions ont montré leur grande efficacité. Cela permet, dans la phase d'élaboration, d'associer l'Etat territorial, les Régions, les collectivités, les Départements, les communautés d'agglomération ou les communautés de communes les plus importantes, les grandes villes. L'objectif est d'arrêter ensemble un certain nombre de priorités partagées et de faire converger vers ces priorités les ressources budgétaires de l'Etat, des collectivités, notamment de la Région, mais aussi - et ça a été le grand intérêt des dernières périodes - les fonds européens. Nous arrivons au terme du Contrat de projets Etat-Région (CPER) qui était en phase avec la programmation des fonds européens. Ce que nous attendons maintenant, c'est la feuille de route pour l'exercice suivant. Elle n'est pas encore définitivement arrêtée, il y a des arbitrages interministériels à venir. Ce qui est certain, c'est que sur le territoire, nous tenons beaucoup à ces outils, nous croyons en leur efficacité. Et le partenariat Etat-Régions sur ces sujets a vraiment montré son utilité, son efficacité. Cet outil est bon. Et je crois que nous sommes nombreux à souhaiter sa mise en œuvre. Nous nous situons là aussi dans un contexte budgétaire plus difficile que celui d'il y a 5, 10 ou 15 ans. Ce qui est vrai aussi - et les préfets de région ne diront pas le contraire - c'est qu'il y a eu une tendance un peu trop verticale de certains gestionnaires de crédits parisiens. Une tendance contre laquelle nous nous battons. Nous souhaitons avoir une marge de manœuvre pour adapter l'action de l'Etat aux priorités qu'exprimaient les élus sur le territoire. A l'heure qu'il est, il est encore trop tôt pour connaître l'outil. Il faudra également se caler avec les nouveaux moyens de la décentralisation. J'évoquais tout à l'heure le pacte de gouvernance territoriale et les conférences territoriales d'administration publique, qui vont être

des lieux de débats animés. Concernant les grandes infrastructures, elles dépassent le cadre du contrat de plan ou du contrat de projets. La LGV, notamment : le chantier est en cours entre Tours et Bordeaux. La mission dite «Mobilité 21» n'a pas rendu ses conclusions à l'heure qu'il est. Je veux confirmer du point de vue de l'Etat, que nous travaillons sur un projet intégré GPSO, qui comprend bien les deux branches, vers l'Espagne et vers Toulouse. C'est dans ce cadre-là que nous travaillons actuellement sur la préparation des dossiers qui seront remis aux enquêtes publiques en vue de la déclaration d'utilité publique. Et quel que soit le calendrier, cette phase-là est nécessaire. Je rencontrais récemment certains élus du Pays Basque pour parler du sujet. Ils s'inquiétaient de savoir si des terrains allaient être gelés pour des années et des années. Comment pouvez-vous tenir ce discours ? Pensez aux jeunes, pensez à l'avenir. Il faut que le pays s'équipe, qu'il se modernise. Il faut tourner la page d'une vision malthusienne et recroquevillée. Je tiens à dire que pour le moment nous restons, évidemment, dans ce cadre unique. Et notamment pour le portage juridique des procédures, qui relève de ma compétence.

David Morel : Alain Rousset, vous souhaitiez réagir.

Alain Rousset : Je partage le souhait du préfet sur la contractualisation Etat-Régions. Et par une contractualisation de l'Etat avec tout le monde. Parce que, comme le disait Alain Lamassoure, c'est aussi un des moyens de rendre cohérente la politique d'aménagement du territoire.

David Morel : Quelles impulsions attendez-vous de la prochaine contractualisation entre l'Etat et la Région ?

Alain Rousset : Il y a d'abord tout le volet universitaire, sur lequel nous avons encore beaucoup de choses à faire. Nous avons aussi le volet des infrastructures ferroviaires. Je rappelle que la Région n'a comme compétence que le fait de faire rouler des trains et de racheter des trains neufs. Mais si nous n'intervenons pas sur la réhabilitation des lignes ferroviaires de Bordeaux-Sarlat, de Bordeaux-Arcachon, rien ne va se faire. Et il y a aussi les opérations d'aménagement du territoire. Une opération comme Lascaux en Dordogne par exemple : la reconstruction avec numérisation de la grotte de Lascaux pourrait très bien figurer dans un contrat Etat-Région. Cela sécurise les projets et permet d'avoir une réflexion collective pour prioriser les projets et ainsi tenir la dépense publique. Je voudrais souligner aussi, après ce qu'a dit le préfet, mon engagement - que je sais partagé - sur la LGV. J'ai rencontré le président de la commission Mobilité 21 en début de semaine pour lui rappeler l'importance du projet pour l'Aquitaine. Nous sommes la seule région de France où le nombre de poids-lourds transportés par train - en pourcentage des marchandises - est de 2,5%. Entre la France et l'Allemagne, ou entre la France et l'Italie, nous sommes sur une échelle de 25 à 30%. Si nous n'y prenons pas garde - et c'est pour cela que je ne comprends pas bien la position des Verts - ce sont nos routes qui vont être envahies. Quel que soit l'élargissement de la nationale 10 ou le passage de cette nationale 10 en autoroute, nous n'y ferons rien. Au contraire. Nous allons disséminer dans les Pyrénées. Et Dieu sait si j'aime la Vallée d'Aspe ou la Vallée d'Ossau. Il y a déjà un poids-lourds tous les quarts d'heure dans des situations de sécurité lamentables. Ensuite, le fait d'arbitrer - le cas échéant - contre la LGV au sud de Bordeaux, c'est quelque part entrer dans une décroissance. Et je ne suis pas partisan de la décroissance. La décroissance est une erreur parce que nous sommes dans un monde ouvert. Si nous ne faisons pas des progrès, d'autres nous rattraperont. Nous sommes en compétition. Assumons cette compétition. Nous avons en plus la chance d'avoir les technologies de train à grande vitesse qui vont bien. Imaginons : la LGV espagnole va arriver à la frontière en 2017 ou 2018. Imaginons la voie ferrée espagnole qui déboucherait sur un désert de notre côté ! Aujourd'hui, lorsqu'on veut faire un transbordement ferré à Biriatou, par exemple, il faut 6 heures et le prix est de 15 M€ la tonne. Le transporteur de marchandises n'y trouve aucun intérêt. Il me semble donc logique sur le plan économique, sur le plan social et sur le plan environnemental, que la LGV Bordeaux-Espagne voit le jour. Le nombre de voyageurs est en augmentation. Ils sont à peu près autant venant de Toulouse que de l'Espagne. Et le chiffre du côté espagnol est vraisemblablement minoré. J'ajoute que les gains de temps entre Bordeaux, l'Aquitaine et l'Espagne sont spectaculaires. Beaucoup plus importants à la limite que les gains de temps pour aller jusqu'à Paris. Il faut aujourd'hui 11 heures pour aller en train à Madrid. Demain, il faudra un plus de 4 heures. Pour aller à Bilbao, on passera de 8 heures à 1 heure et 40 minutes.

Alain Lamassoure : Je voudrais appuyer ce qui a été dit sur la LGV. Une grande partie de l'argent européen susceptible de financer des projets en Aquitaine passe par le contrat de projets Etat-Région et les fonds structurels, mais il y a aussi d'autres fonds pour les grandes infrastructures comme la LGV. Il s'agit d'un enjeu politique majeur. Et, si vous le permettez, j'en fait une affaire personnelle ! Il se trouve que j'ai été ministre des Affaires européennes. Lorsque nous avons adopté - en Conseil européen qui a eu lieu en 1994 à Essen - le premier Schéma européen des infrastructures de transport terrestre, ce schéma comportait 14 projets sur l'ensemble de l'Europe. Parmi ces 14 projets, il y avait 4 liaisons françaises. Parmi elles, Paris-Madrid par l'Est, qui est aujourd'hui quasiment achevée avec le tunnel de Puigcerda entre Perpignan et Figueras, et Tours-Bordeaux par l'Ouest, où nous en sommes toujours à faire des travaux. Ce qu'il faut savoir : avec une patience géologique, nous avons pu depuis cette époque maintenir dans les priorités du budget européen la liaison Paris-Madrid via l'Aquitaine et, notamment, le financement du tronçon transfrontalier entre Dax et Vitoria. On le garde au frigo. Mais enfin, si nous ne sommes pas capables de consommer les crédits dans la période de 7 ans qui s'ouvre le 1er janvier prochain, c'est cuit ! Il n'y aura plus d'argent de l'Europe. Nous faisons la fine bouche, notamment certains au Pays Basque, mais il faut savoir que partout ailleurs en Europe, on s'arrache les crédits pour des liaisons comme celle-là. Oui, comme le disait Monsieur le préfet, nous devrions savoir quelles sont les conclusions de la commission d'enquête et les propositions du secrétaire d'Etat au transport dans les prochaines semaines... Mais si par malheur il y a une nouvelle décision de retard, ce sera fini. Parce qu'il est évident que la branche Bordeaux-Toulouse deviendra prioritaire. Ce n'est pas mal pour Bordeaux, mais c'est tout de même mieux pour Toulouse. Et le tronçon proprement européen sera abandonné. Or, comme cela a été dit, l'enjeu est considérable : du point de vue du voyageur, et surtout du point de vue du fret. La situation devient totalement intenable. Et je rejoins Alain Rousset dans la critique très dure qu'il faisait de ses amis politiques... Je ne vois pas d'ailleurs pourquoi il accepte leur soutien... eux qui sont pour le fer contre la route mais à condition que le train soit un «tchouk tchouk». Parce qu'aujourd'hui, entre la plate-forme de Mouguerre - près de Bayonne - et Rungis, un wagon de marchandises, s'il ne se perd pas..., va en moyenne à 18 km/heure. C'était la vitesse moyenne des diligences du temps de Turgot, que l'on appelait les turgotines.

"LGV Dax-Vitoria : si nous ne sommes pas capables de consommer les crédits dans la période de 7 ans qui s'ouvre le 1er janvier prochain, c'est cuit ! Il n'y aura plus d'argent de l'Europe"

David Morel : Merci pour ce plaidoyer, Alain Lamassoure. Place maintenant aux questions du public. Qui souhaite interroger nos invités ? Monsieur Clédel, PDG d'Altep Ingénierie et président du MEDEF Gironde.

Jean-François Clédel : Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le préfet, mesdames et messieurs bonsoir. Quels moyens financiers pour relancer l'économie en Aquitaine ? Nous avons compris que pour les éléments stratégiques, qui ont beaucoup d'importance pour Alain Rousset et pour nous aussi, on peut espérer que les moyens européens seront relativement préservés. En revanche, il y a un point sur lequel je voudrais revenir et qui concerne le financement de l'économie. Je

ne parle pas de l'économie de l'excellence, dont on a certes besoin pour le long terme, mais qui représente aujourd'hui peu d'emplois finalement, je parle de l'économie intermédiaire, de ces emplois un peu moins qualifiés qui sont pourtant nécessaires pour une région comme la nôtre pour lutter contre le chômage. Cela a été dit tout à l'heure, les ratios Bâle III vont transformer le financement de l'économie. Les banques vont devoir financer autrement et vont moins financer l'économie qu'elles ne le font aujourd'hui. En France, on estime - je parle sous le contrôle des banquiers présents ici - entre 700 et 800 milliards d'euros le financement de l'économie qu'il faudra trouver par d'autres moyens. Alain Rousset évoquait tout à l'heure environ 20 milliards d'euros et le côté dérisoire de cette somme. La BPI sera dotée de 40 milliards, deux fois plus. Autrement dit, ce n'est pas la BPI qui permettra de financer l'économie lorsque les banques ne seront plus là pour le faire. Et en particulier, ces entreprises dont la rentabilité n'est pas toujours très élevée. Il va bien falloir trouver des relais pour financer ces entreprises qui sont pourvoyeuses d'emplois. Alors quels sont les moyens que l'on compte mettre en œuvre ? Et ce ne sont pas toujours les banques publiques qui proposent les offres les plus intéressantes économiquement. Les banques privées sont parfois sur des interventions moins coûteuses qu'Oséo par exemple.

Alain Rousset : On peut peut-être demander au président du comité des banques. Je peux dire deux choses à Jean-François Clédel. Tout d'abord, Oséo hier, a fait un travail remarquable et nul ne peut le contester. Nous avons parfois eu des problèmes intolérables de TRI sur certaines actions du FSI. Il a été décidé - et je suis d'une certaine manière un peu comptable - que le TRI moyen serait de l'ordre de 10% et que nous allions au moins doubler le volume de crédit que nous allons mettre en place. Pour l'instant, Oséo-BPI n'a pas de problème pour répondre aux besoins des entreprises. Et la BPI fera l'avance au premier euro. Notamment pour les petites entreprises, celles dont la rentabilité n'est pas forcément à deux chiffres et celles pour lesquelles la baisse des charges peut-être la plus importante. Mais il est évident que la BPI ne souhaite pas intervenir toute seule. Elle souhaite aussi intervenir avec le secteur bancaire. Plus nous aurons de coopérations avec le secteur bancaire classique, mieux nous nous porterons. Mais encore une fois, je pense qu'il faut que l'on ait une réflexion globale. Et s'interroger sur : où va l'épargne de notre territoire ? Est-ce que c'est bien fléché sur notre territoire ? Comment peut-on mieux le restructurer ? Est-ce qu'il ne faudrait pas avoir de nouveau des Bourses régionales ?... Je suis en train de faire faire une étude pour, le cas échéant, créer une Bourse. La Région Rhône-Alpes a lancé une étude dans le même sens. Parce qu'il faut trouver les sources de financement de long terme, patients, à des taux qui ne doivent pas être importants. Les représentants des banques présents dans la salle pourraient peut-être en dire un mot.

David Morel : Oui, nous avons parmi nous Dominique Garnier, président du Comité local des banques et directeur général de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.

Dominique Garnier : Bonsoir à toutes et à tous. Un mot peut-être sur Bâle III très rapidement. Ce sujet touche plus la solvabilité et les fonds propres, que les problèmes de liquidité et de financement. Les banques françaises font un effort pour se recapitaliser. Je rappelle que les Américains nous proposent d'appliquer Bâle III alors qu'eux-mêmes n'appliquent pas Bâle II. Quand au débat sur la liquidité et je ne parlerai que pour l'Aquitaine. Nous avons su montrer que globalement les crédits aux entreprises et les crédits bancaires progressent trois fois plus vite en Aquitaine que dans le reste de la France. Cela tient de la dynamique de la région et du territoire mais aussi des entreprises qui y sont. Mais pour le moment, nous n'aurons pas de sujet d'accompagnement. Un de nos sujets, et les intervenants du plateau le savent très bien, c'est que nous avons dû et nous devons centraliser une grande partie de notre ressource du Livret A vers la Caisse des Dépôts. Et la BPI va pouvoir récupérer une partie de ces fonds. Mais ces fonds ne sont plus à notre disposition. Au niveau local, y compris au niveau régional. Et nous avons besoin de ces fonds que nous collectons pour les mettre à disposition des entreprises. D'une certaine manière, nous faisons un transfert massif des fonds du Livret A vers le financement de l'habitat, plutôt que de le conserver pour le financement des entreprises. Ne nous inquiétons pas trop, Bâle III c'est pour 2019. Nous avons du temps pour nous adapter. Nous faisons un travail de grande qualité avec Oséo et je suis convaincu que nous le ferons avec la BPI. La Banque Populaire, que je représente ce soir, et la Caisse d'Epargne ont signé un accord avec la Région pour 200 M€ sur des financements de transformation énergétique. Bref, ne noircissions pas trop le tableau, nous trouverons des solutions et nous nous adapterons. Les banques régionales qui sont ici vivent de l'économie régionale. Et elles ont besoin que l'économie régionale soit dynamique.

"Nous avons su montrer que globalement les crédits aux entreprises et les crédits bancaires progressent trois fois plus vite en Aquitaine que dans le reste de la France"

David Morel : Merci Dominique Garnier. Y a-t-il une autre question ?

Serge Couilbaud : Bonsoir, je suis Serge Couilbaud. Investisseur pour la création de nouvelles entreprises. J'aimerais que les PME soient représentées dans le monde politique, ce qui favoriserait une revalorisation du travail manuel et des entreprises de production. Une France qui ne produit pas ne peut pas s'en sortir.

Alain Rousset : Je voudrais vous donner un exemple. Il y a quelques années, le gouvernement veut se défaire du centre de formation de Latresne. La Région se porte candidate, après avoir fait le tour de table des entreprises. Et nous nous sommes demandés si nous avions besoin de formation à la maintenance. Il y avait 40 entreprises autour de la table. La Région s'y engage pour 25 Me. 25 Me parce qu'il faut tout refaire. Nous avions quelques dizaines d'apprentis. Nous avons recréé un lycée. Nous avons commencé avec une promotion de 50 apprentis qui maintenant ont tous du travail. Nous doublons la promotion tous les ans pour des métiers de mécano, de maintenance... des métiers manuels. Nous sommes passés de 800 stagiaires à 10 000 stagiaires en deux ans.

David Morel : Y a-t-il une dernière question ?

Vincent Prêtet : Bonsoir, Vincent Prêtet, du cabinet bordelais Innovathlon, spécialisé en conseil et stratégie à Bordeaux. J'ai un chiffre et trois questions. Le chiffre : celui de l'investissement dans l'assurance-vie. Chaque année, l'investissement préféré des Français c'est environ 140 milliards d'euros investis dans ce type de placement. Au niveau européen : nous parlions de Bâle III pour les banques et au niveau des assurances c'est «Solvabilité II», «Solvency II» en anglais. Solvabilité II va orienter les flux d'épargne d'une assurance-vie, non plus vers de l'investissement dans l'entreprise, mais plutôt vers l'achat de dettes souveraines. Nous sommes dans une spirale qui fait que les épargnants achètent la propre dette de leur Etat. Que peut-on faire donc au niveau de Bâle III ou de Solvabilité II pour avoir un cadre réglementaire européen qui oriente l'investissement privé vers l'entreprise ? La deuxième question porte sur l'action publique au niveau du financement. On parlait de 140 milliards d'euros à l'instant au niveau de l'investissement annuel sur l'épargne d'assurance-vie. C'est beaucoup par rapport aux dotations de la BPI. Et donc ma question est : Comment pourrait-on jouer des complémentarités plus fortes entre privé et public pour faire notamment en sorte que la BPI soit un soutien de l'investissement privé ? Pourquoi pas l'orienter vers des mécanismes d'assurance sur des fonds d'investissement qui prennent des risques et qui pourraient être réassurés ? Enfin, on parle beaucoup du modèle Rhénan. Flécher l'investissement vers l'entreprise nécessite d'avoir des concitoyens,

des compatriotes qui ont une appétence pour le capital, une appétence pour l'esprit d'entreprise. Les Allemands sont assez marqués par une culture protestante qui les amène notamment à l'investissement et à voir le capital comme quelque chose de vertueux... Et donc que peut-on faire en matière d'éducation et de formation pour orienter l'investissement et donc travailler au niveau du capital humain pour avoir un pays d'entrepreneurs ?

Alain Lamassoure : Pour la troisième question : il faut convertir les Français au protestantisme. ça pourrait être le projet du Pape François. Sur Solvency II, nous sommes ramenés à ce que nous disions au tout début du débat. Il y a peut-être des médecins dans la salle. Le Serment d'Hippocrate commence en latin par «Primum non nocere» : «Avant tout ne pas nuire». Le plus grand service que l'Etat, les pouvoirs publics puissent rendre, c'est de ne pas entraver l'économie. Et en matière financière, effectivement, à travers ces réglementations dites Bâle III et Solvency II, nous durcissons les règles pour obliger les opérateurs financiers à être solvables. En tenant compte du fait que les règles insuffisantes ont abouti à la catastrophe mondiale de 2008-2009. Mais, globalement, toutes choses égales par ailleurs, les possibilités de prêt de ces organismes d'aide en capital sont relativement diminuées. Et là, les entreprises qui veulent emprunter ou qui ont besoin de fonds propres sont en concurrence - qu'il s'agisse de l'assurance-vie ou des autres sources de financement - avec les Etats. C'est ce que les économistes appellent «l'effet d'éviction». A partir du moment où l'Etat français a besoin d'emprunter 200 milliards d'euros par an pour financer ses fins de mois, alors c'est autant en moins pour financer l'économie productive. Le plus grand service que l'Etat français puisse rendre à l'économie française, c'est de ne plus avoir besoin de l'épargne française pour financer ses fins de mois et ses frais de fonctionnement. Enfin, en réponse à votre deuxième question je reviens sur ce qu'a dit le président Rousset. Si j'ai bien compris entre les lignes ce qu'il a dit gentiment : à travers le Livret A, il y a des fonds collectés en Aquitaine - des fonds que les banques aquitaines pourraient mettre au service des entreprises - qui sont centralisées à la Caisse des Dépôts et, qui, par l'intermédiaire de la BPI reviennent... on ne sait pas où aujourd'hui !!

"Primum non nocere : le plus grand service que les pouvoirs publics puissent rendre, c'est de ne pas entraver l'économie"

Alain Rousset : Mais ce ne sont pas que les crédits du livret de développement durable. C'est l'ensemble du monde bancaire qui remonte tout cela à Paris. Je reviens sur Solvency II. Il y a une astuce pour s'en sortir. Une astuce que je vous livre à tous ce soir et aussi à Alain Lamassoure : dire aux Anglais que l'on va faire subir à leurs fonds de pension la même chose que pour l'assurance-vie. Ainsi, ils vont lever immédiatement les voiles et nous laisser un peu tranquilles là-dessus. C'était Laurent Fabius et Dominique Strauss-Kahn qui avaient commencé à ouvrir le robinet en direction de l'entreprise. Mais aujourd'hui les assurances replient les voiles et il y a une ressource financière d'épargne longue pour les entreprises qui est considérable. Troisièmement, je pense que l'on a effectivement en France un problème de la relation à l'argent, de la relation à l'investissement. Il y a beaucoup plus de Français - et notamment les salariés des entreprises qui bénéficient d'intéressement ou de participation - qui sont actionnaires de leur propre entreprise. Et je pense que l'idée de la participation ou de l'actionnariat des entreprises, son élargissement là où c'est possible, est un fabuleux moyen de considérer que l'on ne peut pas connaître une entreprise sans capital et que quand on investit dans l'entreprise, compte tenu des risques, il faut que ce capital soit rémunéré. Il faut qu'il soit fiscalisé, mais qu'il soit correctement rémunéré. Et je pense qu'il faut que l'on ait un certain nombre de réformes dans ce domaine-là.

Joël Dauga : Nous allons en rester-là car nous avons largement épuisé le temps qui nous était imparti. Je voudrais vraiment remercier une dernière fois Alain Rousset, Michel Delpuech, Alain Lamassoure et Alain Juppé qui nous a quittés un petit peu plus tôt.

Reportage photographique
Jean-Marie Laugery

LES PARTENAIRES

Antoine Cuerq
Délégué régional Aquitaine EDF

Antoine Bousseau
Délégué régional Aquitaine Lyonnaise des Eaux

Anne Jallet-Auguste
Présidente Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Aquitaine

Dominique Garnier
Directeur général Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique

Régis Renty
Directeur du courrier Aquitaine Nord La Poste

Ne confiez pas votre comptabilité à n'importe qui.

Exigez la marque Expert-Comptable !

L'exercice illégal de la profession d'expert-comptable est un délit qui met en danger votre activité.
Seul un véritable expert-comptable est garant de la sécurité financière de votre entreprise.
Appelez au 05.56.79.79.00

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Aquitaine

www.oec-aquitaine.fr

Août 2012 - Conception : Partenaires d'Avenir - 02 35 60 31 96 - Crédits photo : Fotolia : Rido©

Recy'go

PLUS BESOIN D'ÊTRE UNE GROSSE BOÎTE POUR RECYCLER SES PAPIERS DE BUREAU.

Avec le service de collecte des papiers de bureau organisé par La Poste, vous avez l'assurance d'un traitement en toute confidentialité. Un geste simple : chaque collaborateur reçoit une Eco'belle dans laquelle il dépose feuilles d'imprimante, chemises en carton, cahiers usagés... Ces papiers, collectés régulièrement par les facteurs, sont triés et conditionnés par des entreprises locales d'insertion, puis recyclés par des papetiers situés en France. Vous valorisez l'engagement de votre entreprise en faveur de l'économie responsable grâce au certificat annuel inclus dans ce nouveau service.

Pour scanner ce code, téléchargez un lecteur de QR CODE gratuit dans le centre d'applications de votre smartphone.

Pour plus d'informations : www.laposte.fr/recygo

3634* Les spécialistes ENTREPRISES

La Poste – SA au capital de 3 800 000 000 € – 356 000 000 RCS PARIS – Siège social : 44, boulevard de Vaugirard – 75757 PARIS CEDEX 15 – Illustration : François Avril – HAVAS WORLDWIDE PARIS
* 36 34 : 0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe.

www.laposte.fr

LA POSTE | SOLUTIONS BUSINESS

EDF en Aquitaine

Acteur de la Transition Energétique

Créateur d'emplois et d'activités

EDF